



Rapport général annuel 2017 de l'EASO



Juin 2018



Rapport général annuel 2017 de l'EASO

Jun 2018

SUPPORT IS OUR MISSION

Le rapport a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO le 7 juin 2018.

Ni l'EASO ni aucune personne agissant au nom de l'EASO n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

Print	ISBN 978-92-9494-969-1	ISSN 2467-3528	doi:10.2847/176983	BZ-AD-18-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9494-931-8	ISSN 2314-9841	doi:10.2847/770443	BZ-AD-18-001-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Toute utilisation ou reproduction de photos de tout autre matériel dont l'EASO ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Table des matières

Liste des abréviations	4
Avant-propos	6
1. Introduction	8
2. Contexte: évolutions constatées en 2017	11
3. Priorités de l'EASO en 2017	15
4. Réalisations de l'EASO en 2017	19
4.1. <i>Appui opérationnel</i>	20
4.1.1. Italie	20
4.1.2. Grèce	22
4.1.3. Bulgarie et Chypre	24
4.1.4. Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation	27
4.2. <i>Information, analyse et acquisition des connaissances</i>	30
4.2.1. Informations sur le pays d'origine	30
4.2.2. Système d'alerte précoce et de préparation	31
4.2.3. Système d'information et de documentation	33
4.2.4. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne	34
4.2.5. Intégration et poursuite du développement des systèmes d'information en matière d'asile	34
4.2.6. Recherche en matière d'alerte précoce et compréhension des causes profondes	35
4.3. <i>Appui permanent</i>	36
4.3.1. Formation	36
4.3.2. Procédures d'asile	40
4.3.3. Mise en place d'un réseau sur l'exclusion	41
4.3.4. Activités relatives aux demandeurs vulnérables	41
4.3.5. Coopération avec les membres des juridictions	42
4.3.6. Réseau d'unités «Dublin» de l'EASO	44
4.3.7. Accueil	45
4.3.8. Orientations par pays pour favoriser la convergence	46
4.3.9. Autres outils d'appui permanent	46
4.4. <i>Dimension extérieure</i>	47
4.4.1. Appui aux pays tiers	47
4.4.2. Réinstallation	49
4.5. <i>Activités horizontales</i>	49
4.5.1. Société civile et forum consultatif	49
4.5.2. Communication et relations de l'EASO avec les parties prenantes	52
Annexes	59
A.I. <i>Organigramme de l'EASO</i>	59
A.II. <i>Budget de l'EASO en 2017</i>	60
A.III. <i>Personnel de l'EASO</i>	61

Liste des abréviations

AC	agent contractuel
AD	grade d'administrateur
AST	grade d'assistant
AT	agent temporaire
BL	bureau de liaison
BO	Balkans occidentaux
CE	crédit d'engagement
CERE	Conseil européen sur les réfugiés et les exilés
CIR	rapport de renseignement par pays
CNC	cadre national des certifications
COI	informations sur le pays d'origine
Coreper	Comité des représentants permanents
COSI	comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure
CP	crédit de paiement
DGGM	direction générale de la gestion des migrations (ministère turc de l'intérieur)
EAA	équipe d'appui «asile»
EAIPS	réseau de réserves d'intervention «asile» de l'EASO
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
EITF	groupe de travail pour la mise en œuvre de l'EUAA
END	expert national détaché
EPRA	plateforme européenne des autorités d'accueil
EU-28	ensemble des États membres de l'UE
EUAA	Agence de l'Union européenne pour l'asile
EU-FRANK	projet «Faciliter la réinstallation et l'admission de réfugiés grâce à l'acquisition de connaissances»
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
Eunavfor MED	
opération Sophia	opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale
Europol	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs
Eurostat	office statistique de l'Union européenne
FAMI	Fonds «Asile, migration et intégration»
FC	forum consultatif
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
GPS	groupe pour la fourniture de statistiques
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IAP	instrument d'aide de préadhésion

ICOP	plateformes opérationnelles nationales du SID
IEVP	instrument européen de voisinage et de partenariat
Interpol	Organisation internationale de police criminelle
IPCR	dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise
IPSN	identification des personnes ayant des besoins particuliers
ISAA	connaissance et analyse intégrées de la situation
JAI	justice et affaires intérieures
JRC	Centre commun de recherche
LGBTI	personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et bisexuées
LIBE	commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
LLD	liste des langues disponibles
MARRI	initiative régionale en matière de migration, d'asile et de réfugiés
MedCOI	informations médicales sur le pays d'origine
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
OSIG	orientation sexuelle et identité de genre
OVT	outil de vérification de l'origine
PCN	point de contact national
PON	procédure opérationnelle normalisée
PRDP	programme régional de développement et de protection
PVLMM	mécanisme de suivi pour la période suivant la libéralisation du régime des visas
RAEC	régime d'asile européen commun
REM	réseau européen des migrations
RIA	réserve d'intervention «asile»
SAG	service d'asile grec
SAI	service d'accueil et d'identification
SAPP	système d'alerte précoce et de préparation
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SID	système d'information et de documentation
SRSS	service d'appui à la réforme structurelle
SSP	plan d'appui spécial
TEH	traite des êtres humains
TI	technologies de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UE+	États membres de l'UE (EU-28) + pays associés (Norvège et Suisse)

Avant-propos

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a célébré sa sixième année de fonctionnement en 2017. Sur le plan opérationnel, l'EASO a été très actif au cours de cette année dans l'appui apporté aux États membres afin qu'ils puissent faire face aux défis migratoires prolongés et aux pressions continues qui ont pesé sur leurs régimes d'asile et d'accueil. Le nombre de nouvelles demandes de protection internationale est demeuré très élevé, signe que l'EASO a encore beaucoup de travail à accomplir. L'attention accrue que l'EASO a dû accorder aux opérations en 2016 s'est poursuivie en 2017. En particulier, l'ouverture de nouveaux bureaux à Chypre, à Lesbos et à Kos en 2017 a mis en évidence le rôle d'appui opérationnel de plus en plus important de l'EASO.

En outre, 2017 a été une année au cours de laquelle l'EASO a été contraint d'intensifier considérablement ses efforts dans tous les domaines relevant de son mandat afin de répondre de manière appropriée à l'évolution des besoins et des difficultés sur le terrain. Cette tâche s'est révélée particulièrement ardue, étant donné que l'EASO a dû se développer rapidement pour demeurer en phase avec l'augmentation des opérations demandée dans les conclusions du Conseil, les décisions de relocalisation et la déclaration UE-Turquie. De même, il est demeuré compliqué pour l'EASO d'assurer une présence appropriée dans les centres de crise (*hotspots*) en Italie et en Grèce en raison de la difficulté pour les États membres d'affecter un nombre suffisant d'experts en appui aux opérations de l'EASO.

Dans ce contexte, en 2017, l'EASO a continué à consolider ses activités de base, à renforcer ses capacités opérationnelles et techniques et à mettre en place de nouvelles activités conformément à l'agenda européen en matière de migration et aux conclusions et plans opérationnels applicables du Conseil. Par exemple, en Italie, l'EASO a signé, en juillet, une modification de son plan opérationnel afin de mettre en place une coopération avec le Médiateur italien des enfants et des adolescents dans le but de renforcer le système de protection des mineurs non accompagnés. L'EASO a également remporté un certain succès dans le cadre du lancement d'une nouvelle campagne visant les Érythréens d'Italie qui n'avaient pas été enregistrés en vue d'une relocalisation. Pour les États membres en première ligne, les conséquences des tendances observées en matière d'asile sur leurs régimes d'asile et d'accueil ont été considérables. Par conséquent, l'EASO est considéré comme un acteur essentiel pour les aider à améliorer leurs capacités d'accueil, de traitement et de réponse dans la mise en œuvre des procédures.

En 2017, l'EASO a obtenu de bons résultats dans ses principales activités de base, en particulier l'information et l'analyse, l'appui permanent et les activités horizontales. D'une manière générale, l'EASO a continué de renforcer

son rôle, contribuant à encourager les États membres à mettre en œuvre le régime d'asile européen commun (RAEC). Un grand nombre de tâches ont été accomplies en appui à la réalisation de cet objectif. Elles sont toutes décrites plus en détail dans la présente publication. Par exemple, à la suite d'une demande accrue, de nombreux programmes de formation nationaux et régionaux ont été organisés. Ces programmes ont permis de renforcer significativement le rôle de l'EASO en tant que fournisseur de programmes de formation pour les États membres et autres. L'EASO a également fourni de nombreux outils d'appui aux opérations et à la relocalisation.

L'un des domaines sur lesquels l'EASO s'est particulièrement concentré en 2017 concernait les orientations par pays. L'EASO a procédé à une analyse approfondie des disparités entre les taux de décisions positives relatives aux demandes d'asile, qui a révélé (entre autres) que deux des raisons possibles des disparités étaient, d'une part, une évaluation différente de la situation dans un pays d'origine donné par les États membres et, d'autre part, une interprétation différente de certaines notions juridiques. Par conséquent, l'EASO a accompli un travail substantiel dans ce domaine tout au long de l'année, a réalisé des progrès dans le domaine des informations sur le pays d'origine (COI) et a mis en place un réseau «Orientations par pays». Son exercice pilote de rédaction d'une note d'orientation sur l'Afghanistan («*Country guidance note on Afghanistan*») l'a aidé à définir le cadre et la méthode à appliquer pour les orientations futures.

L'EASO a également suivi de près l'évolution de la situation en matière d'asile et a fourni des mises à jour régulières et fiables sur les demandes d'asile déposées dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne (EU-28) et les pays associés (UE+). Tout au long de l'année, les rapports de l'EASO ont démontré une fois de plus son rôle indispensable pour venir en aide aux États membres situés aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE).

De nouveaux progrès réguliers ont été réalisés au niveau de l'appui apporté aux pays tiers. Entre autres, à la suite de la signature d'un échange de lettres entre l'EASO et la direction générale de la gestion des migrations (DGGM) du ministère turc de l'intérieur, l'EASO a commencé à mettre en œuvre des activités spécifiques de renforcement des capacités avec la Turquie.

Les activités de communication de l'EASO et ses relations avec les parties prenantes ont toujours été la clé du succès de ses activités. Tout au long de l'année 2017, l'EASO a collaboré étroitement avec son conseil d'administration, les États membres de l'UE, les institutions de l'UE, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales et des organisations de la société civile (OSC).

En outre, l'EASO a saisi l'occasion offerte par la présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne au cours du premier semestre de l'année pour rencontrer et accueillir à son siège de nombreuses délégations de haut niveau.

L'EASO a également participé activement à des forums interinstitutionnels tels que le réseau des agences JAI (justice et affaires intérieures) de l'UE. En outre, compte tenu de l'interconnexion des activités de l'EASO et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'EASO a organisé à Malte une réunion entre les conseils d'administration des deux agences. Cette réunion a été unique à plusieurs égards. En effet, pour la première fois, les deux conseils d'administration se sont réunis pour examiner comment leurs agences pouvaient améliorer leur coopération opérationnelle et accroître leur échange d'informations pour un profit mutuel. Ils ont signé un accord de coopération de deux ans dans le but d'assurer une approche plus intégrée, la première de plusieurs initiatives concrètes.

Une autre activité nouvelle réalisée en 2017 a été notre projet de veille sur les réseaux sociaux, que nous avons repris du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Les données recueillies ont permis de comprendre les tendances générales et les propos tenus sur les réseaux sociaux en ce qui concerne les fuites et les migrations, les réseaux de passeurs, la fraude documentaire et les problèmes d'intégration. En outre, fort de ce succès, l'EASO a été invité par un certain nombre d'États membres à étudier la possibilité de mener des campagnes d'information ciblées dans des pays tiers. En réponse, l'EASO a mis en place de A à Z une campagne sur les réseaux sociaux ciblant les Nigériens. Ce projet pilote, bien que disposant d'un budget limité, permet de lutter contre la diffusion sur les réseaux sociaux d'informations et de messages mensongers et irréalistes sur l'asile et la migration par des passeurs et d'autres acteurs.

À ces responsabilités nouvelles et élargies correspondent de nouveaux défis. En particulier, l'EASO a dû affecter les ressources nécessaires pour répondre à l'importance acquise par ses activités opérationnelles. Pour gérer l'ampleur de ses opérations, l'EASO a dû accroître ses ressources humaines et logistiques. En conséquence, il a dû trouver des ressources suffisantes pour financer ses opérations. Ce faisant, il a dû prendre des décisions difficiles en matière de redéfinition à la hausse ou à la baisse des priorités budgétaires et procéder à des virements budgétaires tout au long de l'année. L'EASO a également dû trouver suffisamment de personnel pour mener à bien ses activités opérationnelles en Italie et en Grèce. Alors que les experts des États membres ont continué de représenter l'élément central de la capacité de l'EASO à apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les États membres en première ligne, l'EASO a commencé à recruter des agents intérimaires et des experts indépendants pour combler les

lacunes là où les ressources en experts nationaux des États membres étaient épuisées.

Dans un certain sens, 2017 peut être considérée comme une année de transition, étant donné que l'EASO a commencé à réduire ses activités vers la seconde moitié de l'année en raison de la fin du programme européen de relocalisation et de la diminution des arrivées à la suite de la déclaration UE-Turquie. Parallèlement, nous avons commencé à mettre en œuvre des changements au niveau de l'organisation de l'EASO, afin de le préparer à assumer de nouvelles responsabilités conformément à la proposition de la Commission relative à une Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), qui transformera l'EASO en une agence à part entière dotée de compétences supplémentaires. À mesure que le texte du nouveau règlement se précisait et que nos nouveaux rôles prenaient forme grâce aux accords politiques conclus entre les colégislateurs, l'un des principaux objectifs en 2017 a été de nous préparer davantage à mettre en œuvre le nouveau mandat. Dans ce contexte, il convient de souligner le travail entrepris par notre groupe de travail interne et notre conseil d'administration pour suivre de près les processus législatifs et mettre en place les bases nécessaires afin que la nouvelle agence puisse démarrer ses activités en douceur une fois instituée. Ce faisant, le groupe de travail a maintenu une approche souple afin que les activités puissent être facilement adaptées en fonction du résultat final de la décision sur le règlement relatif à l'EUAA.

En conclusion, il est évident que l'appui opérationnel et permanent de l'EASO aux pays soumis aux pressions migratoires reste indispensable. Les chiffres figurant dans la présente publication témoignent de la contribution substantielle de l'EASO sur le terrain. Toutefois, de grands défis se dessinent à l'horizon, et, en 2018, l'EASO s'efforcera de perfectionner encore ses activités dans tous les domaines afin de répondre aux besoins des États membres et des demandeurs d'asile (également dans le cadre de la prochaine EUAA). On nous demande souvent si la mission accomplie par l'EASO en Europe améliore la qualité des régimes d'asile nationaux. Si l'ampleur de son engagement en matière de formation et d'appui dans les processus d'asile est manifeste, l'EASO devra être investi d'un rôle de contrôle pour pouvoir vérifier si le RAEC est mis en œuvre. Les résultats du traitement des demandes varient encore considérablement d'un pays à l'autre, et l'EASO a encore beaucoup de chemin à parcourir pour contribuer à cultiver la convergence dont on a tant besoin et à instaurer des normes de qualité dans l'UE. Nous espérons que l'EASO pourra apporter une valeur ajoutée encore plus tangible grâce à son nouveau mandat.

Dernier point, mais non des moindres, les membres du personnel de l'EASO demeurent le cœur de l'EASO. J'ai accueilli 82 nouveaux membres en 2017. Je les remercie tous d'avoir fait de 2017 une année couronnée de succès. Il me tarde de continuer à constituer un effectif stable et solide.

1. Introduction



Énoncé de la mission de l'EASO

L'EASO a pour mission de contribuer à la mise en œuvre et au développement du régime d'asile européen commun (RAEC) en apportant un appui et en facilitant, en coordonnant et en renforçant la coopération pratique entre les pays de l'UE+ en tant que centre d'expertise indépendant en matière d'asile.

Principes de l'EASO

Dans l'exercice de sa mission, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) s'efforce de toujours mener à bien les tâches suivantes:

- apporter un appui global, et en temps utile, aux États membres qui en font la demande;
- améliorer la qualité et l'efficacité des régimes d'accueil et d'asile des États membres;
- agir en tant que centre d'expertise indépendant et impartial;
- fournir des données, des analyses et des évaluations exactes et actualisées sur les questions en matière d'asile;
- aider les États membres à assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'asile et à se montrer solidaires des États membres dont les régimes d'asile sont soumis à des pressions;
- faciliter et encourager l'adoption de mesures de coopération pratique conjointes et communes dans le domaine de l'asile, en favorisant ainsi la confiance mutuelle entre les États membres;
- fournir des informations basées sur des données probantes aux décideurs de l'Union européenne (UE) chargés des questions d'asile;



- coopérer avec les institutions, les agences et les organes de l'UE, les pays tiers, les organisations internationales et la société civile.

Le rapport général annuel de l'EASO

Le rapport général annuel décrit les réalisations de l'EASO en 2017. Il est établi conformément à l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement portant création de l'EASO ⁽¹⁾. Le rapport a été adopté par le conseil d'administration de l'EASO et transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne, ainsi qu'à la Cour des comptes avant le 15 juin 2018. Le rapport général annuel est un document public et est traduit dans toutes les langues officielles de l'UE.

L'EASO rédige un rapport annuel distinct sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne conformément à l'article 12, paragraphe 1, et à l'article 29, paragraphe 1, point d). Ce rapport est également rendu public.

⁽¹⁾ Règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (JO L 132 du 29.5.2010, p. 11).

2. Contexte: évolutions constatées en 2017



Lutte contre les pressions migratoires persistantes

L'année 2017 n'a pas vu naître des changements de politiques majeurs qui ont eu une incidence significative sur les activités de l'EASO. En réalité, le travail accompli en 2017 s'est principalement appuyé sur les efforts, les structures et les cadres d'action mis en place au cours des deux années précédentes, tels que l'adoption en 2015 de l'agenda européen en matière de migration, qui définit une approche globale dans le but d'améliorer la gestion des flux migratoires, et la signature en 2016 de la déclaration UE-Turquie. L'EASO a toutefois établi de nouveaux plans opérationnels avec les États membres en première ligne, qui ont été conçus de manière à tenir compte des besoins spécifiques de ces États en 2017, tout en les alignant sur la politique de l'UE adoptée les années précédentes.

Le nombre de demandes de protection internationale déposées dans l'UE+ est demeuré élevé tout au long de l'année 2017, mais pas aux niveaux de 2015 et de 2016. Les États membres en première ligne de l'UE ont été particulièrement touchés par la situation, leurs régimes d'asile et d'accueil étant soumis à une pression importante. Il en résulte que l'appui opérationnel de l'EASO a continué d'être sollicité. En outre, compte tenu de la persistance des pressions migratoires, l'EASO a dû étendre ses activités en 2017 et consacrer des ressources accrues à ses activités opérationnelles en Grèce et en Italie, en particulier.

Bilan de l'évolution de la situation en Grèce

À la suite de la déclaration UE-Turquie de 2016, la Grèce a enregistré une baisse considérable du nombre d'arrivées quotidiennes. Cependant, le nombre de demandes d'asile déposées en 2017 a augmenté de façon exponentielle. L'EASO a continué d'aider la Grèce, conformément à son plan opérationnel, à mettre en œuvre le programme européen de relocalisation, la déclaration UE-Turquie et le RAEC, en accordant une attention particulière au service d'accueil et d'identification (SAI) et au service d'asile grec (SAG). Les experts ont également apporté leur soutien aux agents chargés des dossiers de l'unité «Dublin».

Le service d'appui à la réforme structurelle (SRSS) de la Commission européenne a chargé le bureau d'études McKinsey d'analyser la situation dans les îles grecques, et, en décembre 2016, le Conseil européen a approuvé le plan d'action, fondé sur les conseils du bureau d'études, visant à résorber le retard accumulé avant avril 2017. Les autorités grecques et le SRSS ont demandé à l'EASO de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre des actions répertoriées dans le plan, en collaboration avec le SAG. Une série de recommandations et d'actions clés visant à améliorer l'efficacité, la rapidité et la qualité de la procédure d'asile en première instance ont été mises

en œuvre au cours du premier semestre de l'année, ce qui a nécessité une augmentation du nombre d'experts et d'interprètes affectés par l'EASO.

Une présence accrue en Italie

L'Italie a connu une forte hausse du nombre d'arrivées par la route de la Méditerranée centrale et une augmentation des arrivées de mineurs, y compris de mineurs non accompagnés, ce qui a entraîné une pression accrue sur son régime d'accueil.

En 2017, l'EASO a apporté un appui en menant des activités liées à la relocalisation, à la procédure de regroupement familial en application du règlement de Dublin, à l'enregistrement des demandes de protection internationale, à l'accueil (avec une attention particulière accordée aux mineurs non accompagnés), au renforcement des capacités des autorités locales et des autorités responsables de la gestion des centres d'hébergement pour mineurs non accompagnés et au perfectionnement professionnel du personnel du ministère italien de l'intérieur chargé des questions de droit d'asile et d'accueil, y compris un appui à la production d'informations sur le pays d'origine (COI).

En outre, à la fin de mai 2017, le Médiateur italien des enfants et des adolescents a écrit à l'EASO pour lui demander un appui supplémentaire. Cette demande s'est traduite par la signature d'une modification du plan opérationnel afin d'y inclure une nouvelle mesure visant à appuyer le nouveau système de tuteurs volontaires. Cette mesure, dont la mise en œuvre a débuté en août, est étroitement liée au nombre élevé de mineurs non accompagnés arrivant en Italie au cours de l'année ainsi qu'à leur accès à la procédure de protection internationale.

En juillet, l'EASO a également répondu positivement à une demande du commandant opérationnel de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (Eunavfor MED opération Sophia) de soutenir la formation du personnel de la garde côtière et de la marine libyennes, ainsi que l'organisation de conférences pour le personnel de l'Eunavfor MED opération Sophia.

Dans son plan d'action pour soutenir l'Italie adopté en juillet 2017, la Commission européenne a demandé que l'EASO soutienne des actions supplémentaires dans ce pays. Ces actions avaient pour objet le traitement des demandes ainsi que l'identification et l'enregistrement de tous les candidats potentiels à la relocalisation, en particulier ceux en provenance d'Érythrée. En réponse, l'EASO a lancé une campagne d'information et a mobilisé des équipes d'appui supplémentaires.

D'une manière générale, l'EASO a renforcé sa présence en Italie en 2017, en partie avec des équipes mobiles, couvrant de nombreux nouveaux sites, zones de débarquement, nouveaux centres de crise et centres d'hébergement. Depuis le début d'avril 2017, des experts des États membres ont été déployés au bureau opérationnel de l'EASO à Rome en vue de la mise en place d'un centre d'assistance.

Un rôle considérablement renforcé à Chypre

Conformément à la modification apportée au plan d'appui spécial (SSP) en faveur de Chypre, l'EASO s'est engagé en 2017 à aider le service d'asile à gérer les dossiers en attente d'une décision et à améliorer le régime national d'accueil, ainsi qu'à organiser des ateliers, des formations et des visites d'étude pour le personnel des services d'asile et d'accueil chypriotes. En avril, l'EASO a ouvert son bureau opérationnel à Nicosie, dans les locaux du service d'asile, et un coordinateur de terrain de l'EASO est basé en permanence dans cette ville depuis septembre 2017.

Recherche d'experts de l'EASO

D'une manière générale, l'ampleur des opérations de l'EASO sur le terrain en 2017 a entraîné un besoin accru d'experts, que les États membres n'ont pu suffisamment combler pour diverses raisons. En réponse, l'EASO a lancé un appel ouvert à des experts, avec un profil et des descriptions de tâches mieux définis, a produit des perspectives à plus long terme sur les besoins d'affectation et a commencé à dresser un état des lieux hebdomadaire de la situation en matière de sécurité. L'EASO a également commencé à travailler à l'amélioration de sa capacité de planification, avec la mise en place du réseau de réserves d'intervention «asile» de l'EASO (EAIPS) afin de veiller à la disponibilité permanente des ressources nécessaires.

À la demande de plusieurs États membres et afin de fournir aux États de l'EU-28 les garanties nécessaires pour qu'ils augmentent leur engagement et le nombre d'experts affectés dans les centres de crise, l'EASO a organisé en juillet une mission exploratoire afin d'évaluer la situation sanitaire et sécuritaire dans les centres de crise de Lesbos et de Kos. Cette visite s'est déroulée en étroite coopération avec les autorités grecques, avec une petite délégation composée de représentants du conseil d'administration de l'EASO et de la Commission européenne, soutenue par le personnel de l'EASO et un expert en santé et sécurité. Le rapport établi à la suite de cette mission a dressé la liste des lacunes répertoriées en matière de sécurité et de santé et a formulé plusieurs recommandations à l'intention des autorités grecques compétentes.

En 2017, l'EASO a continué de s'appuyer dans une large mesure sur les États membres mettant à disposition leurs experts nationaux. Toutefois, en l'absence d'un nombre suffisant d'experts des États membres, l'EASO a modifié les règles applicables afin de permettre le recrutement d'agents intérimaires et la mobilisation d'experts indépendants lorsqu'une réserve nationale est épuisée. L'EASO a également commencé à accueillir davantage de profils débutants en provenance des États membres. Leur formation a fait l'objet d'un important travail dans le cadre d'un nouveau programme de formation spécial pour jeunes experts.

Réduction des activités

Au second semestre de l'année, l'EASO a revu ses activités d'appui. Compte tenu du programme européen de relocalisation et des priorités résultant de l'application du plan d'action conjoint relatif à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, l'EASO a commencé à réduire son appui dans ces régions, en diminuant progressivement le nombre de ses équipes (bien qu'il ait continué à apporter un appui au SAI et au SAG dans l'application de la procédure d'asile ordinaire et le traitement des demandes de transferts sortants au titre du règlement de Dublin). Enfin, en ce qui concerne la déclaration UE-Turquie, les actions menées au cours du dernier trimestre de l'année se sont concentrées sur l'amélioration du processus d'identification et d'orientation des personnes vulnérables, l'amélioration de la qualité de la procédure, la communication adéquate des droits et des obligations aux demandeurs ainsi que la garantie de la sûreté et de la sécurité du personnel et des sites opérationnels. L'EASO a également accepté de soutenir la Grèce dans la procédure d'asile ordinaire.

L'EASO sur la scène internationale

Au niveau international, l'EASO a contribué à améliorer les capacités d'asile et d'accueil de pays tiers en 2017, conformément aux politiques et priorités globales de l'UE en matière de relations extérieures, en particulier la communication de la Commission relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration.

L'EASO a mené des activités dans le cadre du projet d'appui régional en vue d'une gestion des migrations tenant compte du droit à la protection (2016-2018) dans les Balkans occidentaux (BO), financé par l'IAP II (instrument d'aide de préadhésion). En Afrique du Nord, l'EASO a assuré la mise en œuvre de certaines des actions de suivi du plan IEVP (instrument européen de voisinage et de partenariat), qui a pris fin en 2016, en particulier avec la Jordanie et la Tunisie. En outre, il a mené à bien certaines activités au titre du programme

régional de développement et de protection (PRDP) en Afrique du Nord.

L'EASO a également joué un rôle dans la réinstallation, conformément à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation et modifiant le règlement (UE) n° 516/2014 du Parlement européen et du Conseil [COM(2016) 468 final]. L'EASO a commencé à mettre au point des outils et des formations en étroite coopération avec le projet EU-FRANK (faciliter la réinstallation et l'admission de réfugiés grâce à l'acquisition de connaissances). Il collecte actuellement des données sur la réinstallation dans l'UE+. En outre, un expert en réinstallation de l'EASO a rejoint la délégation de l'UE à Ankara, et un accord de coopération a été signé avec le ministère turc de l'intérieur (applicable depuis 2017).

Nouvelles tâches: veille sur les réseaux sociaux

Pour la première fois, en 2017, l'EASO a surveillé les réseaux sociaux en arabe, en pachtou, en dari et en farsi, dans le cadre d'un projet de veille sur les réseaux sociaux repris au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Géré conjointement par le HCR et l'EASO au cours du premier trimestre de l'année, le projet est ensuite passé sous la gestion exclusive de l'EASO. Depuis la fin de 2017, le projet mobilise trois personnes à plein temps. L'EASO a collaboré avec un certain nombre de bureaux et d'organismes nationaux et internationaux pour assurer la bonne exécution et le suivi des conclusions du projet.

Une année marquée par des décisions budgétaires difficiles

L'augmentation significative des activités opérationnelles de l'EASO en 2017 a nécessité l'affectation de ressources financières appropriées. L'EASO a démarré l'année avec un budget de 69,2 millions d'euros. Une première modification au budget prévoyait une enveloppe supplémentaire de 3,8 millions d'euros, qui a été allouée principalement au financement des coûts encourus par l'appui opérationnel apporté à la Grèce et à l'Italie et dans le domaine de la formation.

Vers le milieu de l'année, il est devenu évident que les dépenses opérationnelles dépasseraient les estimations antérieures. En conséquence, une deuxième modification

a été apportée au budget, augmentant celui-ci de 13,78 millions d'euros en crédits d'engagement et de 6,17 millions d'euros en crédits de paiement. Cette importante majoration budgétaire (septembre 2017) était nécessaire pour financer la traduction d'un plus grand nombre de modules de formation de base de l'EASO ainsi que les opérations menées en Grèce et en Italie, qui ont été marquées par une augmentation de la charge de travail et du nombre d'experts et d'interprètes affectés. En ce qui concerne l'Italie, le coût plus élevé des opérations a résulté directement de la modification du plan d'opération visant à étendre l'appui aux mineurs non accompagnés, en collaboration avec le Médiateur des enfants et des adolescents. Parallèlement, l'EASO a également mené deux processus de changement de priorité, qui se sont traduits par la réorientation de fonds vers la mise en œuvre d'activités d'appui en Grèce et la conception d'outils d'appui aux opérations.

Préparation à un nouveau mandat

Alors que les négociations sur les instruments juridiques proposés pour la réforme du RAEC sont en cours, les préparatifs de l'EASO en vue de son futur mandat battent leur plein depuis le début de 2017. L'EASO surveille l'état d'avancement du projet de paquet législatif sur la réforme du RAEC, et tant le conseil d'administration de l'EASO que l'EASO lui-même se préparent afin de pouvoir jouer leurs rôles élargis et s'acquitter de leurs nouvelles tâches spécifiques. Dans le cadre des préparatifs de l'EASO pour la mise en œuvre du nouveau règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA), un groupe de travail interne pour la mise en œuvre de l'EUAA (EITF) a été mis en place le 24 avril 2017. Sa mission consiste à piloter et à superviser la planification du règlement relatif à l'EUAA. En 2017, l'EASO a également commencé à solliciter l'avis du conseil d'administration en vue de se préparer à ses nouvelles tâches et nouveaux domaines prioritaires.

En ce qui concerne les préparatifs administratifs, l'EASO continue de renforcer sa structure interne, et le recrutement progresse, les postes clés étant pourvus. L'EASO a également réalisé d'importants investissements dans l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) et négocie actuellement des contrats en vue de disposer de l'espace nécessaire pour accueillir du personnel supplémentaire.

3. Priorités de l'EASO en 2017



L'EASO a défini ses priorités pour 2017 dans son programme de travail 2017, qui a été adopté par le conseil d'administration le 18 novembre 2016 et ajusté par la suite pour se conformer au budget de l'Union européenne adopté. Le programme de travail et le budget ont été modifiés à deux reprises afin de tenir compte des changements importants survenus en 2017.

Les priorités de l'EASO en 2017 ont été les suivantes:

- **Renforcement de l'appui opérationnel**

- Renforcer l'appui opérationnel en fonction des besoins émergents des États membres afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis de l'UE en matière d'asile, notamment dans les États membres dont les régimes d'asile et d'accueil sont soumis à des

pressions en raison de l'augmentation extraordinaire des demandes de protection internationale.

- Parallèlement aux opérations en cours et en plus de celles-ci, s'assurer que l'EASO est prêt à affecter du personnel et des experts et à apporter l'appui nécessaire (infrastructures/services) en fonction des besoins sur le terrain et des demandes des États membres.

- Terminer la relocalisation de 160 000 demandeurs d'asile d'Italie et de Grèce dans d'autres pays de l'UE+.

- Concevoir des outils d'appui aux opérations et à la relocalisation.

- Améliorer la collecte et l'analyse de données opérationnelles.



- **Information, analyse et acquisition des connaissances**

- Consolider le rôle de l'EASO en tant que chambre de compensation des COI nationales en coordonnant la production nationale de COI, en produisant davantage d'informations communes sur le pays d'origine grâce à l'approche en réseau et en promouvant leur utilisation effective par le biais du portail COI.
- Renforcer la capacité interne de production de l'équipe COI à la lumière des conclusions du Conseil du 21 avril 2016.
- Préparer un transfert progressif des activités de fourniture d'informations médicales sur le pays d'origine (MedCOI), le cas échéant, conformément à un plan d'action établi en consultation avec la Commission et les États membres.
- Poursuivre la production d'informations pertinentes pour la désignation éventuelle de pays d'origine sûrs.
- Poursuivre la mise en place du système d'information et de documentation (SID) de l'EASO en tant que nouvel outil de suivi systématique de la mise en œuvre du RAEC, grâce à des contributions provenant de diverses sources, notamment les rapports rédigés dans le cadre de la matrice de qualité de l'EASO, les jurisprudences nationales et européenne et les législations nationales.
- Poursuivre la mise en place du système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) de l'EASO afin de pouvoir dresser un état des lieux réel des flux migratoires qui servira à l'élaboration des politiques, à la préparation des réponses et au suivi futur.
- Poursuivre les efforts en vue de créer un modèle validé de façon empirique du fonctionnement des flux migratoires liés au droit d'asile dans le cadre du programme de recherche de l'EASO sur les facteurs d'incitation au départ et d'attraction.

- **Amélioration de la qualité des procédures d'asile et des conditions d'accueil**

- Poursuivre le recensement des politiques et des pratiques en rapport avec le RAEC et mettre au point des outils et des lignes directrices en vue d'améliorer la qualité des décisions et des procédures d'asile, en tenant compte des besoins et des bonnes pratiques recensés.
- Définir des normes opérationnelles et des indicateurs ainsi que les cadres d'évaluation correspondants pour la future fonction de contrôle de l'EASO.

- Renforcer le soutien aux mécanismes de gestion de la qualité au niveau de l'UE et des États membres.

- Contribuer à une meilleure identification des personnes vulnérables, notamment dans les centres de crise et durant la relocalisation.

- Consolider le réseau des unités nationales «Dublin» créé en 2016, afin de favoriser la coopération mutuelle et l'application cohérente du système de Dublin, y compris aux fins de la relocalisation.

- Renforcer le travail du réseau des autorités nationales d'accueil afin de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et poursuivre la définition de normes opérationnelles et d'indicateurs sur les conditions d'accueil.

- **Formation et perfectionnement professionnel**

- Renforcer le rôle de la formation commune et du perfectionnement professionnel dans le domaine de l'asile.

- Mettre à jour et améliorer le programme de formation de l'EASO conformément au principe du cycle de vie des modules de l'EASO.

- Mettre en place une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne afin d'étendre les possibilités existantes d'apprentissage en ligne.

- Créer une certification sectorielle internationale afin de s'assurer que les agents certifiés chargés des questions d'asile possèdent le niveau requis de connaissances, d'aptitudes et de compétences.

- Organiser des sessions de formation thématiques à l'intention de groupes spécifiques.

- Poursuivre la production conjointe de publications de perfectionnement professionnel destinées aux membres des juridictions nationales dans le plein respect du principe d'indépendance du pouvoir judiciaire.

- **Dimension extérieure**

- Conformément à la communication de la Commission de 2016 et en coordination avec la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), soutenir l'approche de partenariats renouvelés avec des pays tiers, grâce à l'établissement de «pactes» adaptés, définis en fonction de la situation et des besoins de chaque pays tiers partenaire.

- Cibler géographiquement les activités de l'EASO, conformément à la stratégie d'action extérieure

de l'EASO, en maintenant la priorité accordée aux Balkans occidentaux, à la Turquie et à l'Afrique du Nord.

- Mener les activités de l'EASO dans les Balkans occidentaux dans le cadre d'une coopération renforcée avec les agences de l'UE et les organisations internationales [l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), etc.] afin de répondre aux besoins dans la région en renforçant les capacités et en apportant un appui opérationnel (le cas échéant), compte tenu des accords régionaux existants.
- Assurer le suivi du plan d'action du sommet de La Valette de novembre 2015 en organisant des formations et en améliorant la qualité des procédures d'asile, le cas échéant, dans les pays tiers concernés.

- Soutenir la mise en œuvre du programme européen de réinstallation et d'autres actions de réinstallation de pays de l'UE+, notamment par la mise en place de mesures de renforcement des capacités dans les États membres ayant peu ou pas d'expérience de la réinstallation, dans le cadre d'un projet pilote mené dans un pays tiers stratégique.

- **Activités horizontales**

- Renforcer horizontalement l'efficacité de toutes les parties prenantes concernées du réseau de coopération de l'EASO, y compris le HCR et les agences de l'UE, en particulier les agences JAI (justice et affaires intérieures). Renforcer les bonnes relations de l'EASO avec la société civile en réalisant des consultations plus ciblées, en veillant à la transparence et en menant des actions d'information.

4. Réalisations de l'EASO en 2017



Les résultats obtenus par l'EASO en 2017 sont détaillés ci-après sous l'intitulé de ses principales activités de base.

4.1. Appui opérationnel

L'EASO apporte un appui opérationnel afin de répondre aux besoins émergents des États membres et de les aider à appliquer pleinement l'acquis européen en matière d'asile et à répondre aux pressions particulières exercées sur leurs régimes d'asile et d'accueil. L'EASO adapte son appui opérationnel aux besoins spécifiques ainsi qu'aux demandes des différents États membres.

L'EASO apporte un appui opérationnel en affectant des experts des pays de l'UE+ dans des équipes d'appui «asile» (EAA) ou en fournissant toute autre forme d'appui (traitement conjoint des demandes d'asile, par exemple) et en mettant à disposition des agents intérimaires. L'EASO coopère avec les organes compétents pour apporter cet appui, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes.

Pour assurer une mise en œuvre efficace des actions sur le terrain, l'EASO fournit la logistique, l'équipement, le mobilier et les services nécessaires, comme des services d'interprétation ou de médiation culturelle, des services de transport et un soutien administratif.

4.1.1. Italie

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Modification et mise en œuvre d'un plan opérationnel et signature d'un nouveau plan opérationnel
Déploiement de 371 experts, dont: 34 pour les formations et le renforcement des capacités de l'unité COI italienne 327 experts pour la mise en œuvre des procédures et outils d'appui à la relocalisation 10 experts intérimaires en appui au Médiateur italien
Engagement de 78 médiateurs culturels et de 30 agents intérimaires de l'EASO
Participation de 540 membres des autorités nationales et locales et de la société civile à des activités organisées au titre des mesures d'appui (renforcement des capacités d'accueil, formation, perfectionnement professionnel)
Information fournie à près de 44 000 migrants en Italie sur la relocalisation et la procédure de Dublin grâce à l'appui de l'EASO
Enregistrement de 10 726 demandes de protection internationale avec l'appui de l'EASO
Relocalisation de 11 464 personnes avec l'appui de l'EASO, dont 8 808 en 2017

Assistance technique et opérationnelle

À la suite d'une demande d'appui des autorités italiennes, l'EASO a signé un plan opérationnel avec l'Italie en décembre 2016, qui englobe toute l'assistance technique et opérationnelle, y compris le soutien à la procédure de relocalisation. Ce plan a été mis en œuvre sur une période de douze mois (janvier-décembre 2017). À la fin de 2017, l'EASO, en étroite collaboration avec les autorités italiennes, a déterminé les besoins opérationnels pour 2018 et a signé un nouveau plan opérationnel.

Dans le cadre du plan initial pour 2017, l'EASO a encore renforcé son appui opérationnel en faveur de l'Italie en répondant aux pressions particulières exercées sur ses régimes d'asile et d'accueil et en soutenant la pleine application de l'acquis de l'UE en matière d'asile. L'EASO a été chargé de fournir les services suivants:

- fourniture d'un appui à l'information et à l'enregistrement des demandeurs de protection internationale;
- fourniture d'un appui au traitement des demandes de prise en charge des transferts sortants au titre du règlement de Dublin;
- renforcement des capacités d'accueil, notamment des mineurs non accompagnés;
- fourniture d'un appui au perfectionnement professionnel et aux activités COI du département chargé des libertés civiles et de l'immigration du ministère italien de l'intérieur.

L'EASO a également facilité l'échange d'informations entre les points de contact nationaux (PCN) et les autorités compétentes en Italie.

Soutien à la formation

L'EASO a apporté un soutien à l'amélioration des capacités d'accueil. En 2017, il a organisé huit sessions de formation d'une durée de deux jours à l'intention des autorités responsables de la gestion des centres d'hébergement pour mineurs non accompagnés. De plus amples informations sur les formations opérationnelles figurent dans la section 4.1.4, «Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation», et la section 4.3.1, «Formation».

En outre (et à la demande des autorités italiennes), l'EASO a fourni des conteneurs destinés à être utilisés comme unités d'accueil, bâtiments médicaux, entrepôts et bureaux mobiles pour les centres de crise de Tarente.

En appui au perfectionnement professionnel visant à améliorer les compétences, les connaissances, les

outils et les procédures du personnel national italien, l'EASO a organisé une visite d'étude du personnel de la commission italienne chargée de l'asile auprès des autorités suisses compétentes en matière d'asile et deux conférences COI internationales sur le Nigeria et le Pakistan, a rédigé deux fiches d'information COI sur le Bangladesh et le Nigeria et a formé des agents italiens dans divers domaines connexes.

Un rôle de renforcement des capacités

En 2017, l'EASO a également continué à soutenir les autorités italiennes en menant des activités de renforcement des capacités destinées à leur permettre de mieux faire face aux flux migratoires élevés.

Les EAA de l'EASO ont informé près de 44 000 migrants (arrivant en Italie par la route de la Méditerranée centrale) sur le programme européen de relocalisation et la procédure de Dublin. L'EASO a également apporté son aide à l'identification, au renvoi et à l'enregistrement de 10 726 demandeurs de protection internationale conformément au programme européen de relocalisation, à l'application des critères de regroupement familial (règlement de Dublin III) et à la mise en œuvre de la procédure nationale italienne d'asile.

Plus précisément, l'EASO a aidé les autorités italiennes à préparer 7 999 demandes de relocalisation et 9 203 décisions de relocalisation, et à traiter 1 320 demandes de prise en charge en application du règlement de Dublin. Grâce à cet appui,

11 464 demandeurs ont été relocalisés au départ de l'Italie à la fin de 2017.

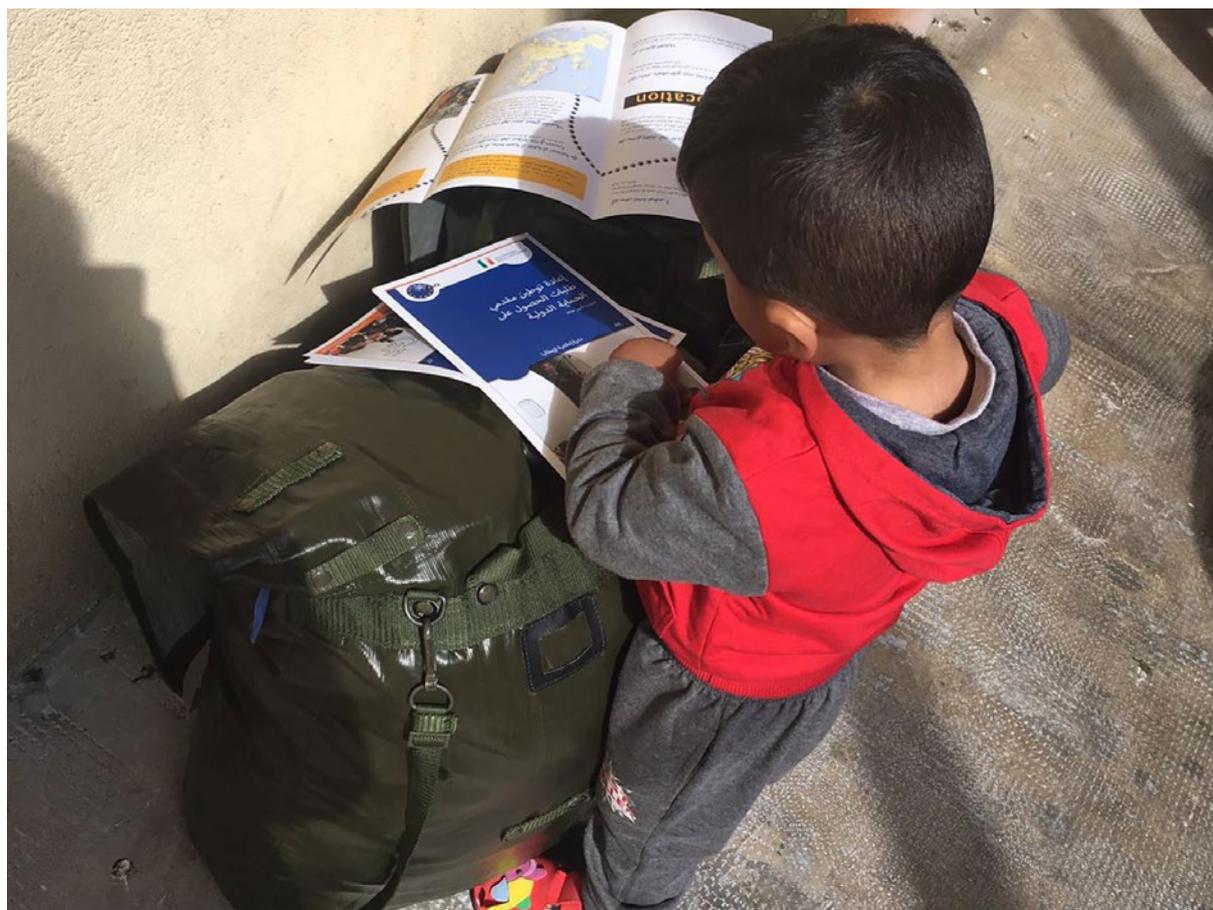
Au cours du deuxième trimestre de 2017, l'EASO a également apporté un appui à la mise à jour des modèles utilisés pour détecter les cas d'exclusion potentiels, procéder aux contrôles de la vulnérabilité et enregistrer les membres de la famille dans le contexte de la relocalisation.

Un rôle élargi en Italie

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Italie et à la demande des autorités italiennes, l'EASO a adapté ses activités afin d'apporter l'appui nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins émergents.

En juillet 2017, le plan opérationnel a par conséquent été modifié. Le rôle de l'EASO en Italie a été élargi par une mesure visant à renforcer les capacités du Médiateur italien des enfants et des adolescents et à mettre en œuvre des mesures de protection des mineurs non accompagnés.

Dans ce contexte, l'EASO a dressé une liste de tuteurs volontaires, tous formés par l'EASO (cinq sessions de formation d'une durée de quatre jours). Cette mesure d'appui comprenait également une vaste campagne de sensibilisation (voir la section 4.5.2, «Communication et relations de l'EASO avec les parties prenantes», pour de plus amples informations). Dix experts ont été affectés pour mener à bien à cette tâche, dont six basés dans le bureau du Médiateur à Rome et quatre dans les



régions de Toscane, de Sardaigne et des Abruzzes, sous la responsabilité directe du Médiateur. Ces activités se poursuivront et seront évaluées en 2018.

Il convient également de noter qu'en 2017, l'EASO a agrandi son bureau opérationnel à Rome afin d'offrir plus d'espace pour des installations d'appui comme des salles de formation.

4.1.2. Grèce

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Mise en œuvre d'un plan opérationnel et signature d'un nouveau plan opérationnel
Fourniture d'une réponse à 7 500 appels par semaine par 2 lignes d'assistance téléphonique de l'EASO
Mise en service de 2 «guichets de niveau supérieur»
Fourniture de 13 conteneurs pourvus de mobilier et d'équipement TIC
Déploiement de 51 experts en appui à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation
Détachement de 19 agents intérimaires en appui à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation et de la procédure d'asile ordinaire
Fourniture de services d'interprétation par une équipe de 124 interprètes en appui à la relocalisation et à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie
Appui à l'enregistrement de 27 000 demandes de relocalisation
Appui à l'envoi de 24 904 demandes de relocalisation
Réalisation de plus de 50 visites sur place aux fins de la fourniture d'informations
Déploiement et détachement de 9 experts et de 6 agents intérimaires auprès de l'unité «Dublin» grecque
Participation de 139 membres d'autorités nationales grecques à des activités organisées au titre des mesures d'appui (renforcement des capacités)
Déploiement de 308 experts et d'interprètes en appui à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie
Engagement de 124 interprètes et de 148 agents intérimaires de l'EASO
Déploiement de 58 agents intérimaires chargés des dossiers en appui à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, de 25 assistants intérimaires à l'enregistrement et de 3 assistants opérationnels intérimaires

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Détachement de 11 rapporteurs juridiques adjoints auprès des commissions de recours indépendantes

Réalisation de 9 134 entretiens en appui à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, avec le soutien de l'EASO, soit environ 68 % de l'ensemble des entretiens menés dans les cinq centres de crise en 2017

Réalisation de 2 274 évaluations de la vulnérabilité dans le cadre de la fusion des procédures de recevabilité et d'éligibilité

Réalisation de 645 entretiens avec des personnes vulnérables en appui à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie

Relocalisation de 14 430 personnes avec l'appui de l'EASO

En décembre 2016, l'EASO a signé un plan opérationnel avec la Grèce, qui englobait toute l'assistance technique et opérationnelle à fournir (janvier-décembre 2017).

Tout comme en Italie, l'appui de l'EASO à la Grèce a contribué à renforcer les capacités et les ressources des autorités grecques nécessaires à la mise en œuvre du RAEC et du programme européen de relocalisation. En Grèce, l'EASO tend également à soutenir la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, conformément au plan d'action commun de la Commission européenne. L'EASO a également apporté son appui à la Grèce dans le cadre de la procédure d'asile ordinaire.

En 2017, parallèlement au déploiement d'experts (et en fonction des demandes reçues), l'EASO a fourni aux autorités grecques une assistance logistique, des équipements et d'autres services. Il s'agissait notamment de conteneurs (postes de travail mobiles) équipés de mobilier et d'équipement TIC, d'un appui au traitement des demandes par du personnel intérimaire et des services d'interprétation.

Relocalisation au départ de la Grèce

En 2017, les responsabilités que l'EASO avait dans le cadre du programme européen de relocalisation en Grèce étaient analogues à celles qu'il avait en Italie. Il s'agissait de fournir des informations aux candidats potentiels à la relocalisation, de les orienter vers le SAG, d'apporter une assistance à l'enregistrement complet de leurs demandes et (en coopération avec le SAG, les États membres et le HCR) de contacter et d'aider les demandeurs pour les entretiens (fourniture de services de transport, par exemple). L'EASO a également apporté un appui à la détection de la fraude documentaire dans les locaux de relocalisation des services d'asile.

Pour améliorer l'efficacité du programme, l'EASO a pris les mesures suivantes:

- mise en service de deux lignes d'assistance téléphonique spécialement prévues à cet effet;
- mise en service de deux «guichets de niveau supérieur» chargés de l'examen de la qualité et de la fourniture de conseils (unité grecque de relocalisation à Athènes et à Thessalonique);
- conception d'un «outil d'appariement» (voir la section 4.1.4, «Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation») pour soutenir l'unité chargée des appariements du processus de relocalisation.

Assistance à la Grèce dans la gestion des arrivées en provenance de la Turquie

Depuis mars 2016, l'EASO aide les autorités grecques à mettre en œuvre la déclaration UE-Turquie dans les îles grecques. En 2017, cet appui a été renforcé grâce à l'affectation d'agents intérimaires chargés des dossiers pour soutenir la procédure d'entretien dans les îles, au détachement d'assistants intérimaires auprès du SAG pour enregistrer les demandes et au détachement de rapporteurs juridiques adjoints intérimaires auprès des commissions de recours indépendantes pour préparer les dossiers en vue du traitement des demandes d'asile en deuxième instance de la procédure d'asile.

Les agents chargés des dossiers et les interprètes de l'EASO ont fourni une assistance à la réalisation de 9 134 entretiens d'asile et à la rédaction d'observations finales dans le cadre de la procédure à la frontière. En outre, afin d'assurer la qualité de la procédure, l'EASO a pris plusieurs initiatives pour former et préparer le personnel (voir la section 4.1.4, «Conception d'outils

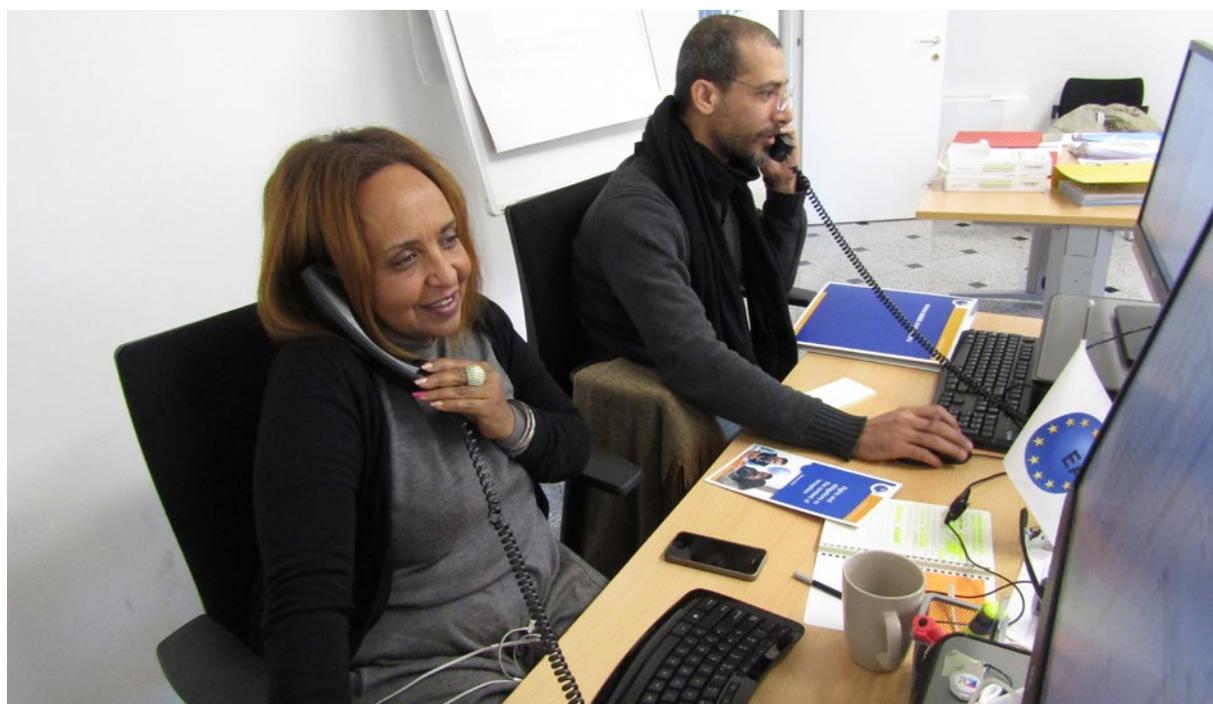
d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation», et la section 4.3.1, «Formation», pour de plus amples informations) à ses principales tâches spécifiques sur les îles grecques.

En février 2017, l'EASO a mis en place un service d'assistance à Athènes, composé d'experts de haut niveau chargés de fournir des conseils sur les questions liées aux COI et sur les cas individuels complexes. De même, toutes les deux semaines, l'EASO dispose de transcriptions d'entretiens, d'évaluations de la vulnérabilité et d'avis d'experts dans les cas examinés par les experts affectés. Tous ces documents font l'objet d'un examen de la qualité.

En ce qui concerne les locaux à usage de bureaux, l'EASO a dû effectuer en 2017 des travaux de rénovation dans ses bureaux de Lesbos et de Chios afin de les rendre opérationnels, et a engagé deux assistants de sécurité intérimaires pour ces sites. L'EASO dispose désormais de services de sécurité dans toutes les zones d'opération des îles grecques. (De plus amples informations sur les formations opérationnelles figurent dans la section 4.1.4, «Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation», et la section 4.3.1, «Formation».)

Une meilleure réponse aux besoins des demandeurs vulnérables

Les activités de renforcement des capacités menées par l'EASO dans le domaine de l'accueil comprenaient des réunions thématiques, une session de formation des formateurs sur son module «Accueil» et deux ateliers sur l'accueil. Cinq experts issus de pays de l'UE+ ont été affectés dans le cadre du renforcement des capacités d'accueil, et six agents d'appui intérimaires ont été détachés auprès du SAI grec pour répondre aux besoins opérationnels.



Ils se sont principalement attachés à améliorer le recensement et la catégorisation des vulnérabilités et l'orientation des personnes vulnérables. Des sessions de formation ont été organisées sur l'évaluation de la vulnérabilité, les nouveaux modèles médicaux et de vulnérabilité et l'équipement TIC du SAI (voir la section 4.1.4, «Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation»). Un atelier a également été organisé sur l'outil IPSN (identification des personnes ayant des besoins particuliers), en plus d'une séance d'information à l'intention des responsables de la protection de l'enfance du SAI.

Appui aux décisions concernant le pays responsable du traitement de la demande d'asile

Les EAA de l'EASO ont également joué un rôle important en aidant les agents chargés des dossiers de l'unité «Dublin» à Athènes dans le traitement des demandes et des transferts sortants, l'encadrement et la fourniture de conseils en cours d'emploi, la formation, le renforcement des capacités et l'appui opérationnel. Au cours de l'année, l'EASO a affecté auprès de l'unité «Dublin» neuf experts chargés de fournir des conseils, des outils et des exposés et a détaché six agents d'appui intérimaires.

Appui à l'absorption des fonds

L'EASO a aidé le SAI à gérer et à absorber efficacement les fonds et autres ressources financières de l'UE, en déployant des experts des États membres et des agents intérimaires chargés d'apporter une assistance à la rédaction et à la gestion des propositions de projets et à la planification stratégique.

Appui au moyen d'outils TIC

Enfin, l'EASO a fourni un appui initial à la conception d'un système d'accès pour l'entrée et la sortie dans les centres de crise. À cette fin, il a organisé une visite d'étude en Belgique pour quatre agents du SAI.

4.1.3. Bulgarie et Chypre

Principaux résultats de l'EASO en 2017
3^e modification du plan d'appui spécial en faveur de la Bulgarie
Organisation de 6 sessions de formation d'une durée de 2 jours en Bulgarie sur 3 modules de l'EASO
Déploiement de 4 experts et de 17 interprètes en Bulgarie
Traduction de 4 analyses judiciaires en bulgare (ou en cours)
Organisation de 2 sessions de formation pour interprètes en Bulgarie

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Organisation de 2 visites d'étude pour des agents bulgares
3^e et 4^e modifications du plan d'appui spécial en faveur de Chypre
Déploiement de 26 experts, 12 interprètes et 14 agents intérimaires à Chypre
Réalisation de 372 entretiens et rédaction de 304 observations finales sur les demandes de protection internationale
Organisation de 4 sessions de formation à Chypre
Organisation de 3 visites d'étude pour des agents chypriotes

Appui à la Bulgarie et à Chypre

En 2017, l'EASO a apporté un appui spécial à la Bulgarie et à Chypre dans le cadre des plans d'appui spéciaux signés avec ces deux États membres.

Tout au long de l'année, l'EASO a continué de se heurter à un manque de nominations d'experts des États membres à Chypre, ce qui a entraîné un retard dans la mise en œuvre des activités d'appui, un problème qui a été partiellement résolu par le déploiement d'agents intérimaires.

Modification et prolongation de l'appui

L'Agence nationale bulgare pour les réfugiés a signé le SSP en faveur de la Bulgarie en 2014. Lorsque la première prolongation du SSP a expiré le 30 juin 2017, le SSP a été modifié pour la deuxième fois et reconduit jusqu'à la fin d'octobre 2017. Au cours de cette période prolongée, les mesures d'appui ont fait l'objet d'un réexamen complet qui a abouti à une troisième modification du SSP, axée sur le renforcement de la capacité des autorités bulgares à gérer les nombreux flux migratoires mixtes. La durée de vie du SSP actuel va du 27 octobre 2017 au 31 octobre 2018.

Le SSP en faveur de Chypre, initialement signé en 2014 et modifié en 2015 et en 2016, a été reconduit pour la troisième fois le 28 février 2017, à la demande des autorités chypriotes. L'EASO s'est ainsi vu confier la tâche de poursuivre la mise en œuvre des mesures d'appui précédemment convenues et de renforcer son rôle à Chypre avec de nouvelles mesures liées à la gestion des dossiers en attente d'une décision et à la planification d'urgence. Une quatrième modification du plan a été signée en décembre, accordant une prolongation de l'aide apportée à Chypre jusqu'au 31 janvier 2019, axée uniquement sur trois mesures: la gestion des dossiers en attente d'une décision, l'aide à l'accueil et à l'hébergement ouvert et une mesure d'aide d'urgence pour le centre d'urgence, à la demande du service d'asile chypriote.



Amélioration de la qualité grâce à des outils et à la formation

En 2017, l'appui apporté par l'EASO à la Bulgarie a consisté essentiellement en des mesures de renforcement des capacités. En Bulgarie, l'EASO a aidé les autorités compétentes à appliquer des outils de qualité dans la procédure d'asile et à respecter l'acquis de l'UE en matière d'asile. À cette fin, l'EASO a traduit plusieurs outils de qualité et guides pratiques en bulgare. En outre, l'EASO a organisé six sessions de formation d'une durée de deux jours sur trois modules du programme de formation de l'EASO («Inclusion», «Techniques d'entretien» et «Entretien avec des personnes vulnérables») dans deux endroits différents en Bulgarie.

Appui à l'accueil

La capacité et les conditions d'accueil en Bulgarie font l'objet d'une révision permanente depuis 2013, et l'EASO a été invité à répondre à la nécessité pour la Bulgarie d'élaborer des mesures d'urgence pour maintenir et améliorer les normes de qualité. Dans ce contexte, l'EASO a organisé en 2017 un atelier et une visite

d'étude (en Pologne) sur le thème de la rétention pour le personnel d'accueil bulgare. En outre, la mesure d'appui comprenait l'affectation d'experts chargés d'apporter une aide à la définition de procédures opérationnelles normalisées (PON) en matière de rétention.

Dès le début, une part essentielle de l'intervention de l'EASO en Bulgarie a consisté à assurer le recensement efficace des besoins particuliers et l'orientation rapide des demandeurs d'asile vulnérables (y compris les mineurs non accompagnés) vers les services appropriés. En 2017, les autorités bulgares compétentes ont continué de solliciter les conseils et les avis stratégiques de l'EASO en matière d'identification des personnes ayant des besoins particuliers dans les centres de rétention ouverts (en particulier les mineurs non accompagnés) et d'évaluation de la vulnérabilité. Dans ce contexte également, l'EASO a fourni des conseils sur la tutelle, a réalisé une cartographie du système bulgare d'aide à l'enfance et a organisé un atelier sur la détermination de l'âge.

À Chypre, l'EASO a organisé quatre ateliers sur les aspects médico-légaux de la torture à l'intention des

professionnels de la santé et des agents chargés des dossiers d'asile. En outre, il a organisé deux visites d'étude pour des agents chypriotes (en Allemagne et en Suède) sur l'accès à l'éducation, ainsi qu'une visite d'étude (aux Pays-Bas) sur l'identification des demandeurs d'asile.

L'EASO a également déployé un psychologue chargé de fournir un soutien psychologique aux enfants qui vivent une migration traumatisante, ainsi que d'organiser des ateliers et de fournir des conseils sur la reconnaissance des demandeurs souffrant de troubles psychologiques et sur la conduite d'entretiens avec ces derniers.

Parallèlement, l'EASO a déployé 13 experts et 8 assistants intérimaires à l'accueil en appui aux activités d'accueil dans le centre d'accueil de Kofinou à Chypre et a organisé une formation opérationnelle sur l'accueil à leur intention.

En outre, il a organisé un atelier sur l'accueil des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) dans les hébergements collectifs.

Appui à l'interprétation

L'EASO a également contribué activement à améliorer l'accès des États membres à l'interprétation, notamment au moyen de la liste des langues disponibles (LLD) (voir la section 4.3.9 «Autres outils d'appui permanent», pour de plus amples informations).

L'EASO a également déployé 17 interprètes en Bulgarie et 12 interprètes à Chypre en 2017, et a assuré la traduction (ou le début de la traduction) de quatre analyses judiciaires en bulgare.

En outre, l'EASO a organisé deux cours opérationnels pour les interprètes travaillant pour l'autorité nationale bulgare compétente en matière d'asile, et une formation pour interprètes s'est déroulée à Nicosie (Chypre). Ces formations ont permis aux interprètes de consolider leurs connaissances et leurs compétences en matière d'interprétation dans le contexte de l'asile et d'échanger les bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle de l'interprète dans les procédures d'asile.

Traitement des dossiers en attente d'une décision à Chypre

L'EASO a déployé 11 experts et 6 agents intérimaires chargés des dossiers à Nicosie dans le but de gérer les dossiers en attente d'une décision. Il a également organisé deux sessions de formation opérationnelle sur ce même sujet et a rédigé une PON à cet effet.

Outils TIC et gestion des fonds

Dans le cadre de l'appui apporté à la conception d'outils TIC pour les deux États membres, l'EASO a organisé une visite d'étude (en Italie) au cours de laquelle des agents bulgares ont pu prendre connaissance du système



électronique de gestion des dossiers dans le cadre de la procédure de Dublin.

En appui à Chypre, deux experts hongrois ont mis à l'essai un système de code-barres d'entrée et de sortie pour les centres d'accueil.

Enfin, l'EASO a déployé des experts en Bulgarie chargés de rédiger des bonnes pratiques et des lignes directrices internes relatives à l'allocation de financements au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI)/ de l'UE+.

4.1.4. Conception d'outils d'appui aux opérations, aux centres de crise et à la relocalisation

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Mise au point et à l'essai de la première version de l'EAIPS
Mise en service et fusion par les ICOP de 3 plateformes internet sur le SID
Finalisation de la publication <i>Practical Guide for experts in EASO operations</i>
Organisation de 2 réunions des PCN de la RIA
Conception de 12 outils pratiques et perfectionnement de 6 outils pratiques
Élaboration de 13 supports de formation sur la relocalisation et l'approche des centres de crise
Organisation de 55 séances de formation sur la relocalisation et l'approche des centres de crise
Participation de 804 personnes à des sessions de formation sur la relocalisation et l'approche des centres de crise
Publication de 40 rapports hebdomadaires sur les centres de crise et la relocalisation

En 2017, l'EASO a accompli un travail substantiel en vue de concevoir et, le cas échéant, d'améliorer ses outils et son matériel de formation utilisés dans le cadre des opérations, en particulier ceux utilisés pour mettre en œuvre le programme européen de relocalisation et l'approche des centres de crise.

Tout au long de l'année, l'EASO a également continué à accroître son rôle, contribuant à renforcer la capacité des autorités nationales à relocaliser les demandeurs de protection internationale et à mettre en œuvre de manière cohérente l'approche des centres de crise, grâce à l'organisation d'un nombre impressionnant de sessions de formation.

En outre, l'EASO se réunit et communique à intervalles réguliers avec les PCN afin de faciliter et d'améliorer

la coopération pratique avec les experts des États membres dans le cadre de ses opérations.

Conception d'outils TIC en appui aux opérations

Premièrement, l'EASO a poursuivi la mise en place de l'EAIPS, une plateforme internet intégrée de gestion des ressources opérationnelles. L'année 2017 a vu la mise au point et à l'essai, en collaboration avec les PCN, de la première version de l'EAIPS. La mise en place de cette plateforme, soutenue par les TIC, est considérée comme une étape importante vers la gestion électronique des appels à experts ainsi que de la nomination, de la sélection et du déploiement des experts des États membres dans la réserve d'intervention «asile» (RIA).

Deuxièmement, le SID de l'EASO a été amélioré en 2017 avec la mise en service de trois nouvelles plateformes internet, qui ont ensuite été fusionnées par les plateformes opérationnelles nationales du SID (ICOP), combinant des informations opérationnelles sur la Grèce, l'Italie et Chypre pour le personnel et les experts déployés dans les EAA.

Troisièmement, l'EASO a achevé en 2017 la conception d'un outil d'appariement destiné à aider la Grèce à assurer une adéquation entre le nombre de demandeurs de protection internationale pouvant bénéficier du programme européen de relocalisation et le nombre de places promises. Le logiciel propose un appariement pour chaque promesse ouverte d'un État membre de relocaliser un demandeur. Ce processus d'appariement vise à faciliter l'intégration des demandeurs dans une société d'accueil et sert, par conséquent, les intérêts tant de l'État membre demandeur que de l'État membre de relocalisation. Il présente l'avantage supplémentaire de réduire au maximum le risque de mouvements secondaires après la relocalisation.

Autres nouveaux outils pratiques en appui aux opérations de l'EASO

En 2017, l'EASO a rédigé une note d'orientation sur l'évaluation de la recevabilité et de l'éligibilité (évaluation des mérites) et, à la suite d'une nouvelle évolution du traitement des demandes de protection internationale dans les îles grecques, il a également dû élaborer une PON combinée d'évaluation de la recevabilité et des mérites, conjointement avec le SAG.

En outre, l'EASO a fourni trois documents d'orientation, spécifiques à chaque pays, sur la conduite des entretiens, à utiliser dans le cadre des entretiens réalisés dans les centres de crise grecs avec des ressortissants d'Afghanistan, d'Iraq et du Pakistan. Il a également dressé une liste de documents COI de référence pour ces trois principales nationalités arrivant sur les îles grecques. De même, l'EASO a conçu des outils

d'argumentation en appui à l'unité «Dublin» grecque et a réuni des informations sur les politiques et pratiques des États membres en matière de regroupement familial des personnes arrivant de Turquie.

En appui à la réalisation des évaluations de la vulnérabilité, l'EASO a mis au point un modèle commun pour les examens médicaux, en collaboration avec le ministère grec de la santé, le SAI et le SAG. En outre, il a rédigé une note d'orientation sur la vulnérabilité en appui aux opérations menées dans le cadre de la procédure à la frontière grecque. Il a également formulé des propositions de définition des catégories de vulnérabilité et a fourni des informations sur ce qui pourrait constituer une maladie incurable.

L'EASO a conçu des outils de vérification de l'origine (OVT) (notamment pour les origines érythréenne et syrienne) et les a mis à jour en 2017 grâce aux contributions reçues du réseau stratégique COI. Il a également mis au point des outils COI ciblés, sous la forme de fiches d'information, afin de soutenir la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie dans les centres de crise grecs et a mis en place un système de demandes COI à Athènes. Pour la même raison, l'EASO a mis sur pied un service d'assistance qui répond également aux questions qui lui sont adressées par ses experts affectés dans les centres de crise. Il a en outre produit 21 rapports d'appréciation de la qualité, passant en revue près de 200 entretiens réalisés et avis rédigés par des experts et des agents intérimaires chargés des dossiers.

En 2017, l'EASO a finalisé la publication *Practical Guide for experts in EASO operations* et en a assuré la promotion. Utilisé dans le cadre des opérations de l'EASO, ce guide comprend, entre autres, des sections sur la sensibilisation interculturelle, la planification et la communication d'informations.

Révision et amélioration continues des outils pratiques

La note d'orientation sur l'évaluation de la recevabilité et de l'éligibilité (évaluation des mérites) est l'un des documents que l'EASO a dû réviser en 2017.

L'EASO a également revu et mis à jour les modèles de programme de relocalisation des EAA à utiliser en Italie, ainsi que les modèles d'entretien, d'évaluation de la vulnérabilité et d'avis utilisés par les agents chargés des dossiers dans les îles grecques.

Enfin, au cours de l'année 2017, l'EASO a révisé et amélioré les questions et réponses/le script pour la fourniture d'informations en Grèce (soutien au programme de relocalisation), le dossier d'information sur la Turquie et la PON pour les lignes d'assistance téléphonique en Grèce.

Sessions de formation sur la relocalisation et l'approche des centres de crise

En 2017, l'EASO a organisé 37 formations opérationnelles (réparties en 55 sessions de formation et suivies par 804 participants) en appui à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation et de l'approche des centres de crise en Grèce et en Italie. Dans le cadre de ces sessions de formation opérationnelle, l'EASO a formé divers groupes participant à la mise en œuvre du programme européen de relocalisation et de l'approche des centres de crise. Il s'agit, entre autres, des experts déployés par l'EASO (agents chargés des dossiers, chefs d'équipe, experts en vulnérabilité), des agents intérimaires chargés des dossiers de l'EASO, des interprètes déployés par l'EASO, ainsi que des agents compétents en matière d'asile et des agents d'accueil grecs/italiens. La formation dispensée aux experts de l'EASO nouvellement déployés est décrite en détail dans la section sur l'appui permanent (voir la section 4.3.1, «Formation»).

En Italie, l'EASO a organisé les activités suivantes:

- deux sessions de formation sur l'identification des cas relevant du règlement de Dublin et l'outil d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'EASO;
- deux sessions de formation sur le module «Règlement de Dublin III» du programme de formation de l'EASO;
- une session didactique à l'intention des formateurs des futurs tuteurs volontaires;
- cinq cours à l'intention des futurs tuteurs et quatre sessions de formation sur l'accueil des enfants non accompagnés (sur mesure pour les agents d'accueil italiens).

En outre, l'EASO a organisé deux sessions dans le cadre du programme de formation Eunavfor MED pour la garde côtière libyenne. Il a également apporté son appui à l'organisation de dix réunions d'information opérationnelles de Frontex en présentant l'«outil de l'EASO sur l'accès à la procédure» pour les agents qui entrent les premiers en contact avec les demandeurs d'asile (648 participants au total).

En Grèce, l'EASO a organisé les activités suivantes:

- deux séances d'information sur la procédure de Dublin (une pour les assistants à l'enregistrement et une pour les personnes de l'EASO qui mènent les entretiens);
- une session de formation opérationnelle à l'intention des experts déployés dans le service d'assistance grec;



- deux sessions de formation ad hoc sur les techniques d'entretien;
- deux sessions de formation sur les modules de formation «Inclusion» et «Informations sur le pays d'origine» à l'intention des rapporteurs juridiques adjoints;
- une session de formation des formateurs à l'intention des interprètes et trois programmes de formation approfondie à l'intention de quatre groupes d'agents intérimaires de l'EASO chargés des dossiers.

Ces derniers comportaient trois volets, notamment les modules de base de l'EASO («Inclusion», «Techniques d'entretien» et «Évaluation des éléments de preuve»), les formations opérationnelles et l'accompagnement personnalisé en cours d'emploi.

En Grèce et en Italie, l'EASO a organisé des sessions de formation et des activités de coopération pratique portant sur les groupes vulnérables: trois sessions de formation sur l'outil IPSN à l'intention du SAI grec (dans les centres de crise grecs de Lesbos, de Chios et de Kos) et deux sessions de formation en Italie.

Plus de 800 personnes ont participé à toutes les sessions de formation susmentionnées et se sont déclarées

satisfaites de la qualité et de l'efficacité du programme et du matériel de formation de l'EASO.

Élaboration du matériel de formation

Pour toutes les formations dispensées en 2017, l'EASO a élaboré du matériel de formation, des notes d'orientation, des manuels du formateur et des programmes de formation pertinents sur des sujets spécifiques, qui ont été utilisés lors de la préparation et de l'organisation de chacune des sessions de formation.

Par exemple, le kit d'initiation destiné aux experts déployés en Grèce est un kit de formation complet comprenant plusieurs documents pertinents tels que les conclusions du Conseil européen, la déclaration UE-Turquie, des formulaires et modèles, les PON et les outils et guides pratiques conçus par l'EASO. (De plus amples informations sur le matériel de formation pour les formations opérationnelles figurent dans la section 4.3, «Appui permanent».)

Coopération pratique aux fins de l'appui opérationnel

En 2017, l'EASO a organisé deux réunions avec le réseau des PCN de la RIA afin de discuter des opérations de l'EASO et des améliorations à apporter à la mise en œuvre de la

RIA ainsi que de présenter et de promouvoir les nouveaux outils qui seront utilisés dans le cadre des opérations.

Tout comme l'année précédente, l'EASO a réalisé en 2017 une collecte hebdomadaire de données sur les relocalisations au départ de la Grèce et de l'Italie et a produit des rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement du processus de relocalisation, le déploiement d'experts et les prévisions des besoins en experts pour les six semaines suivantes.

Il convient également de noter, dans ce contexte, que l'EASO a régulièrement échangé avec les PCN des informations sur la situation en matière de sécurité dans les zones où il opère et sur les prévisions des besoins de déploiement à long terme.

4.2. Information, analyse et acquisition des connaissances

4.2.1. Informations sur le pays d'origine

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Publication de 12 rapports COI et de 10 autres publications COI
Organisation de 24 réunions et événements liés aux COI
Total de 920 téléchargements des cinq premiers rapports COI au classement du portail COI de l'EASO
Total annuel de 24 711 téléchargements sur le portail COI de l'EASO
Fourniture d'une réponse à 59 demandes COI

Contribution à la convergence des décisions prises

L'EASO est devenu un acteur important en Europe dans la mise à la disposition des décideurs en matière d'asile et des experts stratégiques de COI fiables, précises et actualisées. L'utilisation correcte de COI de grande qualité joue un rôle déterminant afin de garantir que des demandes similaires de protection internationale font l'objet de décisions similaires dans toute l'UE.

Le travail de l'EASO dans le domaine des COI vise à mettre en place à l'échelle de l'UE un système COI exhaustif qui permette la prise de décisions mieux éclairées. Grâce aux efforts de l'EASO combinés à ceux des experts des unités COI européennes et d'autres parties prenantes majeures, les normes en la matière sont renforcées et les pratiques harmonisées, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'un RAEC solide et efficace.

Renforcement de la production de COI de l'EASO

En 2017, l'EASO a publié quatre rapports COI sur l'Afghanistan, deux sur le Nigeria et un sur le Bangladesh, l'Iraq, le Pakistan, la Russie, la Somalie et la Gambie. Tous les rapports ont été rédigés, et leur qualité contrôlée, selon la méthode de production de rapports COI publiée par l'EASO et en coopération avec les unités COI nationales et, dans certains cas, avec des experts externes. Outre les rapports COI réguliers, un appui COI a été fourni aux experts de l'EASO dans les centres de crise grecs, avec la production de 10 projets de fiches COI.

Les réponses aux demandes COI constituent d'autres publications de l'EASO. En 2017, l'EASO a reçu et répondu à 59 demandes COI. Parmi celles-ci, 8 étaient des demandes COI régulières, diffusées sur les réseaux de spécialistes COI et compilées par l'EASO, tandis



que 51 demandes ont été traitées en appui aux agents chargés des dossiers déployés dans les centres de crise.

Pour apporter une aide à la révision et à la mise à jour de la méthode de production des rapports COI de l'EASO, un groupe de travail spécialement mis en place à cet effet s'est réuni à deux reprises en 2017, et une vaste consultation des parties prenantes a été ensuite organisée. L'EASO a l'intention de publier cette méthode en 2018. Il a également rédigé en parallèle un guide de rédaction et de référencement pour les publications COI afin de faciliter le processus de rédaction, en particulier lorsque différentes personnes participent à la rédaction de la même publication, et de favoriser la cohérence linguistique et stylistique.

Échange d'informations et production de connaissances par l'intermédiaire des réseaux COI

Les réseaux de spécialistes COI sur les principaux pays d'origine (mis en place par l'EASO) ont organisé des réunions et des conférences en 2017 sur les principaux pays d'origine et thèmes (Afghanistan, Érythrée, Iran, Iraq, Pakistan, Russie, Somalie, Syrie et Ukraine).

Des réunions et des conférences en matière de coopération pratique, qui ont un public plus large et comprennent souvent aussi des débats stratégiques, ont été organisées sur l'Iraq, le Nigeria et le Pakistan.

L'EASO a organisé deux réunions du réseau stratégique COI en avril et en novembre 2017. Les contributions stratégiques apportées par les membres de ce réseau sont utilisées dans le cadre de l'élaboration du plan de travail de l'EASO en matière de COI et fournissent des orientations sur toutes les activités COI de l'EASO, en particulier dans le cadre de l'approche des réseaux COI de l'EASO.

En outre, le réseau stratégique offre un espace de discussion sur l'amélioration de la coordination et de la planification des efforts COI nationaux.

Au fil du temps, les réseaux susmentionnés ont apporté une valeur ajoutée substantielle dans l'échange d'informations et la production de connaissances.

Des COI accessibles au public

L'EASO gère un portail en ligne accessible au public, qui fournit un point d'entrée commun aux publications COI de l'EASO pour les unités COI nationales et les institutions et agences de l'UE. Le nombre d'utilisateurs du portail de l'EASO a augmenté de manière constante et est passé de 30 utilisateurs par jour en avril 2016 à 110 en décembre 2017. En 2017, 24 711 téléchargements ont été effectués à partir du portail COI de l'EASO. Les rapports COI les plus téléchargés sur ce portail ont été

ceux sur l'Afghanistan, l'Iraq, le Pakistan et la Somalie. Davantage de documents sont à présent disponibles dans différentes langues.

Préparation à la production d'informations médicales sur le pays d'origine

En 2017, l'EASO a lancé un projet de reprise progressive des activités MedCOI. MedCOI est un projet pluriannuel financé par l'UE et géré par des équipes MedCOI en Belgique et aux Pays-Bas, qui vise à fournir des informations sur la disponibilité et l'accessibilité des traitements médicaux dans les pays d'origine. Une première réunion avec les principales parties prenantes a eu lieu en septembre, trois réunions techniques ont été organisées en octobre et un membre néerlandais du personnel du projet a été invité à se rendre au siège de l'EASO pour améliorer le transfert des connaissances. En novembre et en décembre, deux autres réunions techniques ont eu lieu, et deux membres du personnel de l'EASO ont suivi une formation en Belgique et aux Pays-Bas sur les services d'information médicale.

4.2.2. Système d'alerte précoce et de préparation

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Participation de l'ensemble des 30 pays de l'UE+ à l'échange mensuel de données pour le système d'alerte précoce et de préparation (phase III du SAPP)

Contribution de 21 pays de l'UE+ aux indicateurs sur l'accueil introduits en février 2017

Renforcement du réseau SAPP avec un nouveau mandat

Production de 49 rapports hebdomadaires sur la situation en matière d'asile dans l'UE, sur les activités opérationnelles de l'EASO en Grèce et sur l'état des lieux des relocalisations au départ de l'Italie et de la Grèce

Production de 3 notes d'analyse de l'EASO pour les réunions du Conseil «JAI»

Mise en place d'un espace de travail analytique commun pour la communauté SAPP

Production de 24 CIR sur 20 pays d'origine ou de transit

Publication de 12 bulletins d'information mensuels sur les dernières tendances en matière d'asile

Publication d'un bulletin d'information annuel et du communiqué de presse associé

Mise à disposition de 3 outils de visualisation des données sur le site internet à accès restreint de l'EASO (indicateurs hebdomadaires, indicateurs mensuels et indicateurs de Dublin)

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Production de 12 rapports mensuels d'analyse des tendances
Publication sur le SID de 3 visualisations de données basées sur les données Eurostat
Production d'un rapport annuel d'analyse des tendances
Production de 10 rapports généraux sur les réinstallations
Production de 4 rapports sur la mise en œuvre du règlement de Dublin et de 3 rapports sur l'accueil
Production de 5 rapports bimensuels et d'un rapport annuel sur le PVLMM
Organisation de 2 réunions du réseau SAPP
Production d'autres rapports et analyses thématiques spéciaux
Rédaction de nouvelles lignes directrices sur la diffusion des données et des produits analytiques du SAPP

Collecte de données sur les flux migratoires

Le SAPP de l'EASO est un système d'échange d'informations destiné à fournir aux pays de l'UE+, à la Commission européenne, au Conseil de l'Union et au Parlement européen des informations et des analyses précises et en temps utile sur les flux de demandeurs d'asile à destination et au sein de l'UE et sur la capacité des pays de l'UE+ à gérer ces flux. En 2017, l'EASO a poursuivi l'amélioration de son SAPP et a rédigé de nouvelles lignes directrices sur la diffusion des données en collaboration avec la communauté SAPP afin d'améliorer la transparence pour les fournisseurs de données et de mieux faire connaître les analyses SAPP. L'échange de données porte sur les différentes étapes de mise en œuvre progressive du RAEC. En 2017, l'EASO a collecté et analysé des données dans le cadre de la phase III, à savoir la collecte de données sur les indicateurs suivants:

- l'accès à la procédure;
- l'accueil;
- la détermination en première instance;
- le retour des demandeurs d'asile déboutés;
- les procédures de Dublin;
- la réinstallation.

Une réunion du groupe consultatif organisée en 2017 a permis de discuter de l'extension de la collecte SAPP aux indicateurs de la phase IV, en se concentrant sur

la collecte de données en deuxième instance (ou supérieure) de la procédure d'asile. Au cours de la réunion, il a été convenu de produire un projet de lignes directrices et de partager les données pilotes afin de préparer le terrain pour un partage plus complet des données à l'avenir.

Appui à l'élaboration des politiques et à la préparation des réponses

Le SAPP enrichit le mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise prévu à l'article 33 du règlement de Dublin III ⁽²⁾. L'EASO continuera à veiller à ce que le système soit compatible avec les collectes de données réalisées par l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et Frontex afin de favoriser l'établissement d'un état des lieux réel des migrations qui servira à l'élaboration des politiques et à la préparation des réponses, comme le recommande l'agenda européen en matière de migration.

Supervision de l'échange de données

L'EASO reçoit des données partagées par l'ensemble des 30 pays de l'UE+ (EU-28 + Norvège et Suisse). La communauté SAPP a atteint un bon niveau de conformité, et les retards dans la fourniture de données en 2017 ont été généralement courts.

Des difficultés au niveau du partage des données sur certains indicateurs ont persisté tout au long de l'année, mais la conformité des fournisseurs de données s'est légèrement améliorée. Une réunion du groupe consultatif du réseau SAPP s'est tenue en septembre pour discuter de la complexité des indicateurs sur les retours et de la participation potentielle de Frontex, qui a depuis été confirmée.

Fourniture de statistiques, de tendances et d'analyses en matière d'asile

L'EASO a produit des rapports hebdomadaires fournissant une analyse rapide de la situation en matière d'asile dans l'UE+ dans le cadre des mécanismes de gestion des crises à l'échelle de l'UE. Ces rapports ont été transmis aux pays de l'UE+ et au dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) afin d'alimenter les rapports ISAA (connaissance et analyse intégrées de la situation). Les analyses ont été améliorées par l'ajout d'une approche analytique en réseau dans le but d'illustrer les principales tendances et de parvenir ainsi à dresser un tableau complet des nationalités de tous les demandeurs par État membre,

⁽²⁾ Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte) (JO L 180 du 29.6.2013, p. 31).

des pays d'accueil et des demandeurs prétendant être des mineurs non accompagnés.

L'EASO publie également un rapport annuel sur le mécanisme de suivi pour la période suivant la libéralisation du régime des visas (PVLMM). Ce rapport fournit une analyse détaillée de la situation en matière d'asile dans 23 pays qui bénéficient d'un accès sans visa à l'espace Schengen.

En 2017, l'EASO a présenté un nouveau type de publication: les notes d'analyse de l'EASO. Il s'agit d'une publication stratégique de haut niveau qui met en évidence les principales tendances d'une manière qualitative et facile à assimiler pour les décideurs de haut rang. Trois éditions ont été publiées en vue d'être distribuées lors des réunions du Conseil «JAI».

Les rapports d'analyse personnalisés ont examiné les disparités entre les taux de décisions positives et le double comptage des demandes d'asile dans l'UE+ à la demande du conseil d'administration de l'EASO.

L'EASO fait appel à un prestataire externe pour l'obtention de renseignements sur les migrations liées à l'asile auprès des principaux pays d'origine et de transit. En 2017, 24 rapports de renseignement par pays (CIR) ont été publiés sur 20 pays d'origine ou de transit. Les observations des parties prenantes concernant les rapports ont été rassemblées dans le cadre d'une enquête et ont permis d'améliorer davantage la qualité des rapports.

4.2.3. Système d'information et de documentation

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Collecte d'informations sur les régimes d'asile nationaux des 30 pays de l'UE+, y compris sur les jurisprudences nationales
Adhésion de 8 nouveaux pays de l'UE+ au réseau SID, portant le total à 29 pays de l'UE+
Organisation de 2 réunions du réseau SID
Augmentation du nombre d'utilisateurs actifs de 86 en avril 2017 à 497 en décembre 2017

Informations sur les procédures et la législation en matière d'asile

L'EASO gère le SID, une bibliothèque dotée d'un moteur de recherche, accessible sur l'internet aux utilisateurs enregistrés, qui fournit des aperçus complets sur la manière dont chaque étape clé de la procédure d'asile se déroule dans les différents pays de l'UE+ et dans l'UE+ en général. Les grandes sections thématiques autour desquelles s'articule le SID sont, entre autres, l'accès à la procédure, la détermination en première

instance, la détermination en seconde instance, les procédures de Dublin, l'accueil et la rétention, le retour et le contenu sur la protection/l'intégration. Outre des informations sur la législation en matière d'asile et des statistiques, le SID contient également des informations sur les jurisprudences nationales et européenne dans des domaines clés du RAEC.

Intégration d'un plus grand nombre d'informations sur le RAEC

L'EASO a étendu et mis à jour le contenu du SID sur un large éventail de sujets. Au cours de l'année 2017, il a continué d'améliorer la bibliothèque en mettant en place un guichet unique sur les pratiques nationales telles que l'organisation des régimes d'asile et d'accueil des pays de l'UE+ et le fonctionnement pratique du RAEC. En collectant systématiquement ces informations et en coordonnant et en encourageant l'échange d'informations entre les parties prenantes concernées, l'EASO assume activement son rôle qui consiste à contribuer à la mise en œuvre cohérente du RAEC et à assurer une application uniforme de l'acquis de l'UE en matière d'asile, comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration.

Les informations disponibles dans le SID sur les jurisprudences nationales dans des domaines clés du RAEC ont augmenté régulièrement tout au long de 2017, ces informations ayant été recueillies auprès des 30 pays de l'UE+, de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. En décembre, une ressource sur les jurisprudences nationales a été intégrée au SID.

Collecte et validation des informations

Les informations initiales ont été collectées auprès de plusieurs sources, dont les rapports rédigés dans le cadre de la matrice de qualité de l'EASO, les rapports du réseau européen des migrations (REM), les bases de données des administrations nationales, les contributions des membres du réseau SID et les données recueillies aux fins de la production du rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne.

Les informations contenues dans le SID sont validées et mises à jour avec l'aide du réseau SID. Celui-ci se compose d'experts des autorités compétentes en matière d'asile de l'UE+. En 2017, 8 nouveaux pays de l'UE+ ont adhéré au réseau, portant le total à 29 pays de l'UE+ actifs dans le réseau.

Le nombre d'utilisateurs du SID a augmenté tout au long de l'année. En 2017, l'EASO a optimisé le logiciel SID et a réalisé une enquête dans le but d'évaluer la satisfaction des utilisateurs à l'égard de la plateforme

et de planifier ainsi les améliorations futures sur le plan du contenu et des aspects techniques.

4.2.4. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Contribution des 30 pays de l'UE+
Enregistrement du plus grand nombre à ce jour de contributions de la société civile
Participation de plus de 160 personnes à l'événement inaugural (+ 49,5 % par rapport à 2016)

Amélioration du fonctionnement du RAEC

Tous les ans, l'EASO publie un rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne, qui dresse un tableau complet de cette situation pour les décideurs et les parties prenantes nationaux et de l'UE.

Le rapport vise à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité du RAEC.

Analyse factuelle des données

Le rapport fournit une analyse factuelle des données relatives aux demandes déposées et aux décisions rendues, des tendances en matière d'asile (y compris des principales difficultés rencontrées et des réponses apportées au cours de l'année), ainsi que des principales évolutions institutionnelles et législatives. Il dresse également un état des lieux du fonctionnement du RAEC dans la pratique.

Dans le cadre de ce rapport, l'EASO évalue aussi les résultats des activités opérationnelles et d'appui menées conformément à son mandat.

Un large éventail de sources

Le rapport se fonde sur des informations obtenues par l'EASO auprès des pays de l'UE+, du réseau EASO des membres des juridictions nationales, des agences JAI, du HCR, de la société civile, des spécialistes de l'information et des agents de terrain. Les données statistiques proviennent d'Eurostat et sont complétées par des données pertinentes collectées par l'EASO dans le SAPP.

Diffusion du rapport de 2016

À la suite de son adoption par le conseil d'administration de l'EASO en juin 2017, le *Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne en 2016* a été présenté publiquement le 5 juillet 2017 à Bruxelles en présence des principaux représentants des médias et

d'autres parties prenantes. Le rapport a également été transmis au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne et à d'autres parties prenantes concernées.

La section consacrée à la procédure de Dublin a été finalisée en septembre en raison de l'indisponibilité des données statistiques d'Eurostat sur l'indicateur de Dublin au moment de l'approbation du rapport.

Une version en ligne du rapport a été publiée sur le site internet de l'EASO. Les principales conclusions du rapport ont été traduites dans toutes les langues officielles de l'UE et publiées sur le site internet de l'EASO.

Une enquête d'évaluation sur l'utilité et la valeur ajoutée du rapport annuel a été réalisée à la fin de l'année 2017, apportant des idées et des suggestions précieuses pour les prochaines éditions du rapport.

4.2.5. Intégration et poursuite du développement des systèmes d'information en matière d'asile

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Réalisation des travaux préparatoires à l'extension des fonctionnalités du portail COI
Discussions avec 2 États membres sur la connexion de leurs systèmes au portail COI
Mise à disposition d'outils de visualisation des statistiques sur le SID
Mise en service d'une carte mondiale interactive à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés et d'une carte européenne interactive
Publication de plus de 20 000 commentaires sur les réseaux sociaux

Priorité accordée à la visualisation des données

En 2017, l'EASO a travaillé à l'intégration et à la poursuite du développement de ses systèmes d'information en matière d'asile, y compris le portail COI, le SID, la plateforme SAPP et son propre site internet. L'EASO a concentré ses efforts sur la fourniture des informations statistiques les plus récentes d'une manière plus dynamique avec des flux automatisés de nouvelles et de documents spécifiques les plus récents sur le site internet.

La visualisation des données relatives à l'asile sur des cartes interactives a généré de nombreuses visites sur le site internet de l'EASO et de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux de l'EASO.

Poursuite du développement et de l'intégration des systèmes d'information en matière d'asile

L'un des objectifs de l'EASO dans ce domaine est l'extension des fonctionnalités du portail COI. À cette fin, l'EASO a étudié diverses solutions tout au long de l'année 2017 pour mettre en place une plateforme de coopération pour les réseaux de spécialistes COI, ainsi que des pages d'aperçu par pays, qui afficheraient également des statistiques pertinentes et qui permettraient une navigation géographique au moyen de cartes en ligne dynamiques. Il prévoit de commencer ces travaux en 2018.

L'EASO s'est entretenu avec deux États membres afin de savoir quelles adaptations devaient être apportées à leurs systèmes en vue d'une éventuelle connexion future au portail COI.

En ce qui concerne le SID, l'EASO a amélioré l'interface et les fonctionnalités du système, par exemple la visualisation des données d'Eurostat pour chaque pays. Il envisage d'entreprendre des travaux supplémentaires dans ce domaine.

L'EASO a, entre autres, adapté les cartes et les graphiques pertinents afin de les rendre conviviaux pour les différents publics cibles. L'objectif ultime à long terme est de rendre certaines parties du SID accessibles au public. Pour l'instant, il reste accessible avec un accès protégé par mot de passe pendant toute la durée d'une période d'essai.

Dans le cadre des améliorations apportées au SID, l'EASO met actuellement au point une plateforme de demande de renseignements qui permettra une gestion centralisée de toutes les différentes demandes gérées par l'EASO, y compris celles traitées dans le cadre de réseaux spécifiques, et qui sera reliée, par exemple, au portail COI.

4.2.6. Recherche en matière d'alerte précoce et compréhension des causes profondes

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Examen des enquêtes menées auprès de migrants demandeurs d'asile

Réalisation d'une étude de faisabilité d'une enquête EASO

Réalisation fructueuse d'une étude de faisabilité sur le contrôle semi-automatisé des mégadonnées et le suivi des événements

Lancement d'un appel d'offres en vue de la rédaction d'un rapport sur les facteurs d'attraction

Organisation de 2 événements dans le cadre du programme de recherche de l'EASO

Recherche d'un système d'alerte précoce amélioré

En 2017, l'EASO a accompli de nouveaux progrès dans la recherche en matière d'alerte précoce et la compréhension des causes profondes. L'équipe de recherche de l'EASO a entrepris les travaux prévus dans



le cadre de ce programme de recherche dans le but de mieux comprendre les causes profondes des migrations et de pouvoir ainsi mettre au point un véritable système d'alerte précoce des futurs flux d'asile.

À la fin de l'année, l'université de Sienne et le bureau de conseil et d'étude Kantar Public Brussels ont procédé à un examen des enquêtes menées auprès de migrants demandeurs d'asile, qui a été coordonné par l'EASO. Le rapport (qui sera publié sur le site internet de l'EASO) passe en revue 550 enquêtes menées auprès de migrants en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis entre 2000 et 2017. Cet examen est complété par une bibliographie annotée d'enquêtes quantitatives menées auprès de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants déplacés. En outre, un ensemble de données comprenant des informations sur les enquêtes individuelles, y compris leurs méthodes, a été compilé. Ces informations seront également publiées sur le site internet de l'EASO.

À la fin de 2017, l'EASO a également finalisé une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un projet pilote d'enquête auprès des demandeurs d'asile (prévu en 2018).

Contrôle des mégadonnées

Dans le cadre de son programme de recherche, l'EASO met au point un outil de contrôle semi-automatisé des mégadonnées et des événements médiatiques à des fins d'analyse et d'alerte précoce. Dans ce contexte, l'EASO a collaboré avec l'Agence spatiale européenne dans le cadre d'un projet sur les applications de mégadonnées afin d'améliorer l'état de préparation et la réponse aux migrations. L'EASO a également mené sa propre étude de faisabilité, qui a donné des résultats encourageants. Par conséquent, l'EASO s'engagera en 2018 dans un projet pilote visant à évaluer le potentiel réel de l'utilisation des mégadonnées pour l'alerte précoce des migrations liées à l'asile.

Compréhension du choix du pays de destination des demandeurs d'asile

De même, l'EASO a publié un appel d'offres en vue de la rédaction d'un rapport sur les facteurs d'attraction. L'objectif de ce projet est de mieux comprendre le choix du pays de destination des demandeurs d'asile dans l'UE+. L'EASO entend comprendre dans quelle mesure le manque d'harmonisation des politiques d'asile dans les pays de l'UE+ a un effet d'attraction sur la mobilité liée à l'asile, en particulier dans le contexte des mouvements secondaires, et si cet effet peut être quantifié et contrôlé dans le temps.

Prévision des migrations à des fins d'anticipation

En juin, conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'EASO a organisé à Paris un atelier afin de discuter des moyens permettant de mieux se préparer aux défis futurs liés aux migrations. L'organisation de l'atelier s'inscrivait dans le contexte des relations de collaboration plus larges entre les deux organisations dans le cadre du programme de recherche de l'EASO et d'un intérêt commun pour les approches en matière d'alerte précoce et de prévision des flux migratoires. L'objectif principal de la réunion (à laquelle ont participé environ 70 personnes) était de faire le point sur les bonnes pratiques existantes afin de mieux anticiper les différents types de mouvements migratoires.

En septembre, l'EASO a organisé un atelier sur la modélisation des migrations aux fins de l'alerte précoce. L'atelier s'adressait principalement aux membres du SAPP, mais des représentants de la direction générale de la migration et des affaires intérieures, du Centre commun de recherche (JRC), de l'OCDE et du HCR étaient également présents. L'objectif était de discuter des résultats préliminaires de l'application des méthodes d'alerte précoce aux données du SAPP, d'exposer les participants à une expérience de prévision en temps réel et de discuter du potentiel, des limites et des difficultés de l'approche proposée.

4.3. Appui permanent

L'appui permanent fourni par l'EASO aux États membres a pour but de les aider à mettre en œuvre le RAEC et à améliorer la qualité des procédures et des régimes d'asile. Cet appui vise plus particulièrement à favoriser la mise en œuvre cohérente du RAEC au sein de l'UE et à partager les connaissances et aptitudes, organisations et procédures, informations, ressources et bonnes pratiques communes.

4.3.1. Formation

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Organisation de 32 sessions de formation des formateurs, dont 16 au siège de l'EASO, 15 sessions régionales dans 6 pays et 1 session dans le cadre de la dimension extérieure

Formation de 488 formateurs au total, dont 248 à Malte et 240 au niveau régional

Organisation de 331 sessions de formation nationales sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'EASO

Formation de 5 459 personnes dans le cadre de sessions de formation nationales

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Assistance de l'EASO à 318 formateurs nationaux pour dispenser des formations nationales
Téléchargement de 17 versions linguistiques sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'EASO
Conception de 2 nouveaux modules de formation
Organisation de 7 sessions de formation opérationnelle à l'intention des experts affectés en Grèce et de 4 formations sur mesure en Italie
Organisation de 4 sessions de formation pour le personnel de l'EASO et augmentation de la participation du personnel de l'EASO aux sessions de formation des formateurs
Fourniture d'un appui ad hoc à un État membre
Organisation de 3 visites sur le terrain/visites d'étude dans les unités de formation de pays de l'UE+
Réalisation de progrès dans la certification et l'accréditation du programme de formation de l'EASO

Réalisation de progrès vers l'établissement de normes communes de qualité dans tous les pays de l'UE+

L'EASO soutient les pays de l'UE+ dans l'acquisition des connaissances et compétences de leur personnel responsable des questions d'asile par l'organisation de formations qualitatives communes. En favorisant un niveau de qualité commun dans toute l'UE, les formations de l'EASO contribuent à la mise en œuvre cohérente du RAEC. À cette fin, l'EASO suit une

approche comportant deux volets: d'une part, il élabore du matériel de formation approprié et, d'autre part, il organise et dispense des cours fondés sur la méthode de la formation des formateurs.

Formation d'experts dans toute l'UE et au-delà

En 2017, l'EASO a intensifié et amélioré la mise en œuvre de son programme de formation, un système commun de formation professionnelle pour les agents chargés des dossiers et les agents des services d'asile et de migration, en organisant 16 sessions de formation des formateurs à son siège à Malte. Des formations ont été organisées sur les modules suivants:

- «Entretien avec des enfants»;
- «Accueil»;
- «Évaluation des éléments de preuve»;
- «Règlement de Dublin III»;
- «Entretien avec des personnes vulnérables»;
- «Fin de la protection»;
- «Inclusion (module avancé)», «Droits fondamentaux et protection internationale dans l'Union européenne»;
- «Informations sur le pays d'origine»;
- «Module pour les responsables»;



- «Exclusion», «Introduction aux aspects didactiques»;
- «Genre, orientation sexuelle et identité de genre» (organisée à deux reprises);
- «Traite des êtres humains» (organisée à deux reprises).

L'EASO a également organisé les formations suivantes:

- des sessions régionales de formation des formateurs à Athènes sur les modules suivants:
 - «Inclusion»,
 - «Techniques d'entretien»,
 - «Accueil»,
 - «Règlement de Dublin III»;
- deux sessions à Vienne sur les modules suivants:
 - «Évaluation des éléments de preuve»,
 - «Entretien avec des personnes vulnérables»;
- une session à Rome sur le module «Règlement de Dublin III»;
- une session à Bruxelles sur le module «Accueil»;
- deux sessions en Estonie sur les modules «Inclusion» et «Évaluation des éléments de preuve».

En plus de la liste des formations susmentionnées, l'Allemagne a organisé cinq sessions régionales de formation des formateurs sur les modules «Inclusion» et «Entretien avec des personnes vulnérables».

En 2017, l'EASO a formé un total de 488 formateurs au cours de 32 sessions de formation des formateurs, et 5 459 autres personnes ont été formées au cours de 331 sessions de formation nationales organisées par l'EASO.

Formation des experts déployés par l'EASO

L'EASO dispense également une formation structurée aux experts qui font partie de sa RIA. À cet égard, l'EASO a organisé en 2017 sept sessions de formation opérationnelle à l'intention de ses experts déployés en appui à l'application des procédures à la frontière grecque dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie. Il s'agit d'une formation organisée de façon régulière dans le but de renforcer les capacités nécessaires à l'exercice des activités opérationnelles de l'EASO dans les centres de crise.

De même, l'EASO a organisé deux sessions de formation en Italie sur l'identification des cas relevant du règlement de Dublin et sur l'évaluation de l'intérêt supérieur dans le cadre de la relocalisation, ainsi que deux sessions de

formation à l'intention des experts déployés par l'EASO dans le cadre de ses opérations en Italie.

Formation du personnel de l'EASO

En 2017, l'EASO a organisé des sessions de formation pilotes à l'intention de son personnel comprenant deux sessions sur le module «RAEC» et deux sessions sur le module «Introduction à la protection internationale». Cinquante-quatre membres du personnel de l'EASO ont participé à ces sessions de formation.

Élaboration du matériel de formation

L'élaboration du matériel de formation est une activité permanente de l'EASO. Des groupes d'experts en contenu (17 personnes) contribuent à l'élaboration, à l'amélioration ou à la mise à jour des modules de formation. L'élaboration de deux nouveaux modules de formation [«Inclusion (module avancé)» et «Traite des êtres humains»] s'est achevée en 2017. L'EASO a également poursuivi la conception d'un nouveau «module pour les interprètes» et a commencé à travailler sur deux nouveaux thèmes («Réinstallation» et «Accueil des personnes vulnérables»).

En 2017, l'EASO a finalisé le manuel de formation de son module «Inclusion (module avancé)». Dans le cadre du processus d'amélioration des modules, les manuels de formation pour les modules «Techniques d'entretien» et «Entretien avec des personnes vulnérables» ont été révisés, et des manuels de formation pour les modules «Entretiens avec des enfants» et «Fin de la protection» sont en cours d'élaboration.

Enfin, l'EASO a achevé l'élaboration des manuels du formateur pour les formations opérationnelles «Interprètes», «Accès à la procédure d'asile» et «Accueil», et est sur le point de finaliser un autre manuel du formateur pour la formation opérationnelle «Enregistrement des demandeurs de protection internationale en Italie».

Coopération avec le groupe de référence

Le groupe de référence sur la formation de l'EASO apporte également sa contribution à la rédaction, à la révision et à la finalisation des manuscrits et des manuels. En particulier, ce groupe a révisé le module «Inclusion (module avancé)» et a fait partie intégrante du groupe de conception du module en collaborant avec les experts des États membres et en participant activement à la conception de ce module. Le groupe de référence a également fourni des conseils éclairés sur la conception et l'amélioration des modules «Interprètes», «Informations sur le pays d'origine», «Réinstallation», «Techniques d'entretien», «Entretien avec des personnes vulnérables» et «Entretien avec des enfants».

En décembre, l'EASO a tenu sa réunion annuelle du groupe de référence à laquelle ont participé la Commission européenne, le HCR, le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE), Odysseus et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Évaluation du programme de formation de l'EASO

Le processus d'évaluation du programme de formation de l'EASO et d'évaluation de l'efficacité des activités de formation de l'EASO dans les pays de l'UE+ s'est achevé en 2017. Des consultants ont soumis un certain nombre d'États membres et d'autres parties prenantes à des questionnaires et des entretiens approfondis. Ils ont présenté leur rapport final lors d'une conférence organisée en décembre 2017 au cours de laquelle les recommandations ont été examinées et un plan d'action a été élaboré.

Certification et accréditation du programme de formation

En 2017, l'EASO a accompli de nouveaux progrès dans la mise en œuvre et l'amélioration de la certification et de l'accréditation de son programme de formation. En effet, l'EASO a pour objectif de veiller à ce que les agents chargés des questions d'asile formés dans le cadre de son programme de formation obtiennent une certification sectorielle internationale pour ce type d'agents.

Préalablement à la mise en œuvre des modules certifiés et accrédités, les acquis d'apprentissage, les manuels du formateur et les relevés de notes des 13 modules certifiés ont été examinés et modifiés afin de satisfaire aux exigences de l'université du Middlesex, conformément au cadre national des certifications (CNC) de l'Angleterre et du pays de Galles (Royaume-Uni).

L'université du Middlesex a attribué 5 crédits de niveau 5 pour chacun des 13 modules accrédités, en version anglaise, du programme de formation de l'EASO. L'attribution de ces crédits a servi de base aux discussions sur la conception d'un brevet au titre du CNC en utilisant les normes professionnelles pour les profils de compétence des agents chargés des questions d'asile comme base pour les acquis d'apprentissage. Elle a jeté les bases d'une certification sectorielle pour les agents chargés des questions d'asile.

En 2017, l'EASO a également préparé le processus de recensement des procédures d'assurance qualité actuellement en place pour évaluer son programme de formation, conformément à son système de gestion de la qualité.

Les 13 modules certifiés et accrédités ont été téléchargés dans le système d'apprentissage et de gestion de l'EASO en 2017.

L'EASO a dispensé la version certifiée et accréditée lors de 8 sessions de formation des formateurs sur les modules «Informations sur le pays d'origine», «Règlement de Dublin III», «Évaluation des éléments de preuve», «Exclusion» (deux sessions), «Inclusion» et «Genre, orientation sexuelle et identité de genre». Sur les 141 participants aux sessions certifiées, 97 ont choisi de passer l'évaluation finale. Sur ces 97 participants, 86 ont réussi cette évaluation (89 %). Une session de formation certifiée et accréditée sur le module «Évaluation des éléments de preuve» a été organisée dans le cadre d'une formation nationale (version anglaise).

Traduction du matériel de formation

En 2017, 17 versions linguistiques différentes des modules de formation ont été téléchargées sur la plateforme d'apprentissage en ligne:

- cinq en anglais [«Fin de la protection», «Inclusion (module avancé)», «Traite des êtres humains», «Introduction à la protection internationale» et «Droits fondamentaux et protection internationale dans l'Union européenne»];
- cinq en russe («Responsables», «Genre, orientation sexuelle et identité de genre», «Accueil», «Introduction aux aspects didactiques» et «Inclusion»);
- une en roumain («Règlement de Dublin III»);
- une en néerlandais («Accueil»);
- une en turc («Évaluation des éléments de preuve»);
- trois en allemand («RAEC», «Règlement de Dublin III» et «Genre, orientation sexuelle et identité de genre»);
- une en français («Accueil»).

Conception de plans de formation

Tout au long de l'année 2017, l'EASO a aidé un certain nombre de pays de l'UE+ à cerner leurs besoins de formation et à concevoir leurs plans de formation. À titre d'exemple, l'EASO a aidé Malte à concevoir un plan de formation pour les gardes-frontières maltais, les agents chargés des dossiers au bureau du commissaire aux réfugiés et les membres de la commission des recours des réfugiés. À cette fin, l'EASO a également aidé ces organismes à mettre en place des sessions de formation sur divers modules de base, en ligne et en présentiel. De même, l'EASO a aidé l'Allemagne à organiser des sessions régionales de formation des formateurs sur les modules «Entretien avec des personnes vulnérables» et «Exclusion».

4.3.2. Procédures d'asile

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Organisation d'une réunion thématique sur le retrait de la protection internationale
Rédaction de la publication <i>EASO Practical Guide: Qualification for international protection</i>
Organisation de la Journée d'information 2017 de l'EASO consacrée aux outils pratiques
Organisation d'une réunion annuelle du réseau «Procédures d'asile»
Conception de 5 produits promotionnels/ didacticiels sur les outils pratiques
Organisation d'une réunion sur la gestion de la qualité, conception d'un outil d'assurance qualité et rédaction d'un rapport dans le cadre de la matrice de qualité de l'EASO

Contribution à l'établissement de normes communes et supérieures

En 2017, l'EASO a continué de renforcer les activités de coopération pratique qu'il avait débutées dans le cadre

du processus de la matrice de qualité, dans l'objectif général d'aider les États membres à établir des normes communes, comme requis par le RAEC. À cet égard, l'EASO recense les pratiques et politiques actuelles des États membres dans des domaines spécifiques du RAEC et contribue ainsi au suivi de la mise en œuvre de celui-ci.

En 2017, l'EASO a centré sa collecte d'informations sur la mise en œuvre du RAEC, en particulier sur le retrait de la protection internationale. Dans ce contexte, il a organisé une réunion thématique en mars. Un rapport sur ce thème, rédigé dans le cadre de la matrice de qualité, sera publié en 2018.

Nouveaux outils pratiques

L'EASO a conçu une série d'outils et de guides pratiques communs portant sur certains aspects des procédures d'asile. Ces outils sont mis à la disposition des agents des États membres afin de les aider dans la mise en œuvre quotidienne du RAEC. L'EASO a rédigé la publication *EASO Practical Guide: Qualification for international protection* après consultation des États de l'UE+, de la Commission et du HCR. Ce rapport sera publié en 2018.



La réunion annuelle du réseau «Procédures d'asile» a eu lieu en novembre. Elle a permis de faire le point sur l'évolution de la situation en 2017 et de discuter des thèmes des outils pratiques et des rapports thématiques ainsi que de la planification générale pour 2018. La réunion portait également sur les outils informatiques à l'appui des procédures d'asile.

Promotion de l'utilisation des outils pratiques de l'EASO

L'EASO s'est également attaché à mieux faire connaître ses outils pratiques et à promouvoir leur utilisation accrue au moyen d'une brochure, d'un dépliant, d'une vidéo promotionnelle et didactique actualisés et de présentations lors d'événements internes et externes.

Il a publié une vidéo sur l'outil IPSN et deux vidéos sur l'«accès à la procédure» sur YouTube.

En outre, l'EASO a consacré sa Journée d'information 2017 spécifiquement au thème des outils pratiques (et de la formation).

Enfin, dans le cadre du forum consultatif de l'EASO, une session spécifique a été consacrée à la participation de la société civile à la conception des outils et guides pratiques.

Garantie d'un processus décisionnel de qualité

Tout aussi important pour aider les États membres à établir des normes communes, l'EASO aide les États membres dans la gestion de la qualité du processus décisionnel national en matière d'asile et d'autres aspects du RAEC en organisant des activités d'échange d'informations et de bonnes pratiques, en encourageant la coopération et en mettant au point un outil d'assurance qualité.

À cet égard, l'EASO a organisé une réunion sur la gestion de la qualité en octobre 2017, a mis au point un outil d'assurance qualité et a rédigé le rapport *Quality matrix report on quality management*, qui sera publié en 2018.

4.3.3. Mise en place d'un réseau sur l'exclusion

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Représentation de 18 États de l'UE+ au sein du réseau sur l'exclusion de l'EASO

Élaboration d'un rapport général sur les régimes et procédures d'exclusion nationaux

En 2017, l'EASO s'est engagé à renforcer la coopération pratique et l'échange d'informations sur les questions

liées à l'exclusion en mettant en place, spécialement à cet effet, un réseau d'experts sur l'exclusion.

Ce réseau se compose de points de contact de 18 autorités nationales responsables de la détermination de l'État responsable du traitement d'une demande d'asile. Ils sont chargés des questions en matière d'exclusion de la protection internationale.

La première réunion du réseau a été organisée en février et a été suivie d'une réunion conjointe avec le réseau d'experts COI sur l'Afghanistan en novembre. Plus précisément, le réseau partage également les informations entre ses membres au moyen de bulletins d'information trimestriels et de réunions du réseau. Le réseau a également aidé l'EASO à élaborer un rapport général sur les régimes et procédures d'exclusion nationaux.

De plus, l'EASO a publié en janvier 2017 le document *EASO Practical Guide: Exclusion* (Guide pratique de l'EASO — Exclusion), principalement destiné à aider les agents chargés des dossiers dans leur travail quotidien (conduite des entretiens et détection des cas potentiels d'exclusion).

4.3.4. Activités relatives aux demandeurs vulnérables

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Organisation de la 4^e conférence annuelle de l'EASO sur la traite des êtres humains et la protection internationale

Organisation de la 5^e conférence annuelle sur les activités menées par l'EASO en ce qui concerne les enfants dans les procédures d'asile

Organisation de 2 ateliers thématiques sur les groupes vulnérables

Organisation de 2 consultations et résultats mis à la disposition des autorités nationales

Finalisation de la publication *EASO Practical Guide on age assessment*

Publication d'une brochure d'information adaptée aux enfants sur la relocalisation et d'un livre de coloriage

Rédaction de la publication *EASO Practical Guide on best interests assessments*

Partage des connaissances et conception d'outils pratiques

Tout au long de l'année 2017, l'EASO a continué d'apporter un appui et de renforcer la coopération pratique entre les pays de l'UE+ et d'autres experts compétents sur des questions se rapportant aux demandeurs vulnérables. Cet appui porte sur le partage d'informations et

de conseils d'experts et sur la conception d'outils pratiques communs afin de contribuer à une meilleure identification des demandeurs vulnérables dans le cadre de la procédure d'asile. La conception d'outils pratiques favorise également l'établissement de normes communes et de bonnes pratiques en ce qui concerne les personnes vulnérables et contribue ainsi à la mise en œuvre de cet aspect du RAEC.

Partage des connaissances sur les groupes vulnérables

Pour renforcer la coopération pratique dans ce domaine, l'EASO a également organisé des conférences et des réunions thématiques de groupes de travail d'experts, qui ont contribué à approfondir la connaissance des pratiques et politiques des États membres, à cerner certains besoins et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans les domaines examinés.

À titre d'exemple, l'EASO a organisé la cinquième conférence annuelle sur les activités qu'il mène en ce qui concerne les enfants dans les procédures d'asile. La session thématique visait à cerner les différents problèmes rencontrés par les autorités lors de l'examen des demandes de protection internationale des enfants (compréhension divergente conduisant à un traitement différent pour des cas similaires) et à recenser les bonnes pratiques mises en place pour résoudre certains de ces problèmes.

En outre, un atelier thématique sur l'examen des demandes de protection internationale soulevant des considérations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre (OSIG) a eu lieu en mai pour discuter des bonnes pratiques et des problèmes rencontrés par les États membres lors de l'examen des demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, ainsi que pour partager les pratiques adoptées dans les différents États membres.

En octobre, l'EASO a organisé une réunion du groupe de travail sur l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant afin d'appuyer davantage la rédaction d'un guide pratique de l'EASO consacré à cette question, qui sera finalisé en 2018.

Pour recenser les pratiques existantes sur les sujets mentionnés, l'EASO a envoyé deux questionnaires aux autorités nationales, le premier sur l'examen des demandes de protection internationale suscitant des préoccupations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre et le second sur les procédures d'asile pour les enfants. Les résultats de ces consultations ont été présentés lors des réunions qui leur étaient respectivement consacrées.

Protection des victimes de la traite des êtres humains

En mai, l'EASO a organisé sa quatrième conférence annuelle sur la traite des êtres humains (TEH) et la protection internationale. Les participants à la conférence se sont efforcés de trouver une réponse pratique et coordonnée à la situation des demandeurs d'asile victimes de la TEH lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les obligations qui incombent aux États membres dans ce domaine. La conférence comprenait deux sessions thématiques sur la situation en Libye en tant que pays de transit, où les réseaux de trafiquants seraient très actifs et le mariage forcé un moyen potentiel d'exploitation.

Conception et promotion d'outils pratiques sur les groupes vulnérables

En ce qui concerne les nouveaux outils et guides communs conçus en 2017, l'EASO a finalisé la deuxième édition de la publication *EASO Practical Guide on age assessment* et a réalisé des progrès significatifs dans la rédaction de la publication *EASO Practical Guide on best interests assessments* avec le soutien de son réseau sur les activités relatives aux enfants et des organisations de la société civile (OSC). De même, l'EASO a publié et diffusé une brochure d'information sur la relocalisation (disponible dans plusieurs langues) et a créé un livre de coloriage, ces deux publications étant adaptées aux enfants.

Comme indiqué à la section 4.3.2, l'EASO s'est employé par divers moyens à mieux faire connaître tous ses outils pratiques et à promouvoir leur utilisation (y compris ceux relatifs aux personnes vulnérables, tels que l'outil IPSN).

4.3.5. Coopération avec les membres des juridictions

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Publication de 5 analyses juridiques et finalisation de 3 analyses juridiques en attente de publication

Organisation de 6 ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention des formateurs

Organisation de 4 sessions nationales de formation judiciaire

Organisation d'une réunion annuelle avec le réseau EASO des membres des juridictions

Participation à 2 événements des organismes nationaux de formation judiciaire

Renforcement de la coopération pratique avec les juridictions

Tout au long de l'année 2017, l'EASO a renforcé sa coopération avec les juridictions des pays de l'UE+, les objectifs généraux étant de contribuer à la mise en œuvre cohérente du RAEC et de faire progresser la coopération pratique entre les pays de l'UE+ en matière d'asile. Les activités de coopération pratique menées en 2017 par l'EASO ont été entreprises conformément au cadre établi et dans le plein respect de l'indépendance des juridictions. Il s'agit, entre autres, de l'élaboration de publications de perfectionnement professionnel ainsi que de l'organisation d'ateliers professionnels à l'intention des formateurs judiciaires, de sessions nationales de formation judiciaire et de réunions du réseau EASO des membres des juridictions.

Guides pratiques et analyses juridiques

Les publications de perfectionnement professionnel produites par l'EASO au cours de l'année 2017 et destinées aux membres des juridictions sont les suivantes:

- *Judicial practical guide on country of origin information* (uniquement disponible en anglais) et compilation de la jurisprudence sur les informations relatives au pays d'origine;
- analyse juridique de l'EASO, compilation de la jurisprudence et *Judicial trainer's guidance note on evidence and credibility assessment in the context of the CEAS* (uniquement disponible en anglais);



- analyse juridique de l'EASO, compilation de la jurisprudence et *Judicial trainer's guidance note on asylum procedures and the principle of non-refoulement* (uniquement disponible en anglais);
- analyse juridique de l'EASO, compilation de la jurisprudence et *Judicial trainer's guidance note on qualification for international protection* (publiée, mais uniquement disponible en anglais);
- *Analyse judiciaire de l'EASO sur l'exclusion: articles 12 et 17* (publiée) et *Judicial trainer's guidance notes on exclusion: articles 12 et 17* (uniquement disponible en anglais);
- *Analyse judiciaire de l'EASO de l'article 15, point c), de la directive qualification aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile* et *Judicial trainer's guidance notes on Article 15(c) Qualification Directive* (publiée, mais uniquement disponible en anglais);
- *Analyse juridique de l'EASO — introduction au RAEC* et *Judicial trainer's guidance notes on introduction to the CEAS* (publiée, mais uniquement disponible en anglais).

Perfectionnement professionnel des juges

Outre l'élaboration de publications de perfectionnement professionnel, six ateliers de perfectionnement professionnel ont été organisés en 2017 à l'intention des formateurs judiciaires. Ils portaient sur les thèmes suivants:

- les conditions à remplir pour bénéficier de la protection internationale (deux sessions de formation);
- la protection subsidiaire [article 15, point c), de la directive «qualification»];
- la fin de la protection internationale;
- l'évaluation des éléments de preuve et de la crédibilité;
- l'introduction au RAEC.

L'EASO a également organisé un certain nombre de sessions nationales de formation judiciaire et d'activités de renforcement des capacités à l'intention des juges. Il s'agit de quatre ateliers de formation judiciaire pour les commissions de recours indépendantes grecques, de deux ateliers pour les juges serbes et d'un atelier pour les juges des Balkans occidentaux. En outre, deux visites d'étude ont été organisées dans le cadre du mandat relatif à la dimension extérieure. Des juges tunisiens

ont visité des commissions de recours indépendantes grecques et des juges des Balkans occidentaux ont visité la Cour administrative suprême polonaise.

Maintien d'une excellente communication avec les juges

En plus d'élaborer des publications de perfectionnement professionnel et d'organiser des ateliers de perfectionnement professionnel, l'EASO a également continué à stimuler le dialogue avec les juges dans le domaine de l'asile. Il a organisé une réunion annuelle de planification et de coordination avec le réseau EASO des membres des juridictions et a diffusé deux bulletins contenant des informations actualisées utiles au réseau. Le nombre de membres du réseau est resté inchangé et comprend l'EU-28, la Suisse, la Norvège, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour européenne des droits de l'homme, l'Association internationale des juges du droit des réfugiés, l'Association des juges administratifs européens, le Réseau européen de formation judiciaire, l'Académie de droit européen et le HCR. Enfin, l'EASO a participé à deux événements organisés par les organismes nationaux de formation judiciaire, avec lesquels il a établi une coopération et un dialogue solides en vue d'améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

4.3.6. Réseau d'unités «Dublin» de l'EASO

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Organisation de 4 réunions
Participation de 30 unités «Dublin» au réseau d'unités «Dublin» de l'EASO
Fourniture d'une réponse à 4 demandes de renseignements émanant d'unités «Dublin» et production de 4 rapports
Production de 4 rapports périodiques actualisés
Lancement des travaux relatifs à un guide pratique sur la mise en œuvre du règlement de Dublin

Les États membres de l'UE sont chargés de mettre en œuvre le régime de Dublin et doivent appliquer de manière cohérente les dispositions juridiques relatives au regroupement familial et les clauses discrétionnaires leur permettant de décider d'examiner les demandes d'asile et, partant, d'alléger la pression qui pèse sur les États membres situés aux frontières extérieures de l'UE.

Pour aider les États membres à appliquer pleinement le régime de Dublin, l'EASO a mis en place un réseau d'unités «Dublin», comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration. Les 30 pays de l'UE+ participent au réseau et chacun d'entre eux a nommé un PCN «Dublin».

En 2017, l'EASO a organisé deux réunions du groupe de pilotage, ainsi qu'une réunion d'experts conjointement avec l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA). Ces réunions du réseau permettent de discuter des priorités et des besoins dans le contexte de Dublin et d'initier, de discuter et de soutenir l'adoption de mesures de coopération. Elles contribuent également à renforcer la coopération et le partage d'informations entre les 30 unités «Dublin» membres du réseau.

En outre, l'EASO a créé un groupe de travail chargé d'élaborer un guide pratique sur la mise en œuvre du règlement de Dublin, qui sera publié en 2018.

Quatre demandes, trois rapports périodiques

L'EASO joue également un rôle de coordination et de facilitation afin d'assurer, de manière régulière, l'établissement de rapports et l'échange d'informations sur la mise en œuvre du règlement de Dublin. À cette fin, il a fait circuler quatre demandes de renseignements adressées par des unités nationales «Dublin» afin d'obtenir des informations auprès des membres du réseau et a ensuite produit quatre rapports connexes.

En 2017, l'EASO a également produit quatre rapports périodiques (trimestriels) actualisés sur l'évolution de la mise en œuvre du règlement de Dublin, incluant des informations qualitatives et quantitatives (données statistiques et informations actualisées des États membres et de la Commission).

4.3.7. Accueil

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Organisation de 4 réunions sur la planification d'urgence dans le contexte de l'accueil
Finalisation de la publication <i>EASO Guidance on contingency planning in the context of reception</i>
Organisation d'un atelier thématique sur l'accueil des enfants non accompagnés
Organisation d'un atelier thématique sur l'accueil et la société
Organisation de 2 réunions des PCN sur l'accueil
Traduction dans 22 autres langues de la publication <i>EASO guidance on reception conditions: operational standards and indicators</i>
Lancement de la rédaction de la publication <i>EASO Guidance on reception standards for unaccompanied children</i>

Promotion de conditions d'accueil adéquates

Tout au long de l'année 2017, l'EASO a continué de renforcer sa capacité interne d'appui aux pays de l'UE+ en menant des activités visant à promouvoir des conditions d'accueil adéquates.

Il a traduit dans 22 autres langues son guide *EASO Guidance on reception conditions: operational standards and indicators* (Guide de l'EASO sur les conditions d'accueil: normes opérationnelles et indicateurs), publié en 2016.

L'EASO a poursuivi le développement du réseau d'autorités d'accueil (créé en 2016) afin de renforcer la coopération pratique et de promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de l'accueil. Il a travaillé en coopération avec les partenaires concernés, en particulier la plateforme européenne des autorités d'accueil (EPRA). Trois réunions de coordination ont eu lieu avec cette plateforme.

En outre, l'EASO a organisé deux réunions des PCN sur l'accueil, ainsi que deux ateliers de son réseau en collaboration avec l'EPRA: un sur le thème «Accueil et société» (en mai à Paris), un autre sur le thème «Accueil des enfants non accompagnés» (en octobre à Stockholm).

Une première réunion du groupe de travail sur les normes d'accueil des enfants non accompagnés a eu lieu, marquant le lancement de l'élaboration d'un guide de l'EASO sur cette thématique qui sera publié à la fin de 2018.

Renforcement de l'état de préparation

En 2017, l'EASO a tenu quatre réunions du groupe de travail sur la planification d'urgence dans le contexte de l'accueil et a terminé la rédaction de la publication *EASO Guidance on contingency planning in the context of reception*, qui a été présentée au réseau «Accueil». Le guide a été publié en mars 2018 et sera traduit dans 22 langues.

Il est destiné à aider les autorités d'accueil à planifier en détail et à gérer les différents acteurs dans une situation d'afflux important et vise à améliorer l'état de préparation ainsi qu'à faciliter une action précoce face à une situation potentiellement grave.

Il se concentre sur les aspects essentiels de la planification d'urgence dans le contexte de l'accueil, au moyen d'une approche intégrale axée notamment sur le suivi et l'évaluation, l'analyse des risques, la gestion et la prise de décisions. Les normes incluses dans le document reflètent les pratiques existantes et convenues d'un commun accord dans les États membres de l'UE, ainsi que les bonnes pratiques recensées dans l'UE.

4.3.8. Orientations par pays pour favoriser la convergence

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Analyse approfondie des disparités entre les taux de décisions positives relatives aux demandes d'asile dans le cadre d'un projet pilote de rédaction d'orientations sur l'Afghanistan («Country Guidance: Afghanistan»)
Réalisation de progrès dans la définition de la méthode de rédaction des orientations par pays
Finalisation de la rédaction de 2 chapitres de la première note d'orientation sur l'Afghanistan
Organisation de 2 réunions du réseau «Orientations par pays»
Organisation de 7 réunions de l'équipe de rédaction des orientations sur l'Afghanistan

Étude des disparités, un premier pas vers la convergence

L'objectif ultime de la rédaction d'orientations par pays (*country guidance*) est de favoriser la convergence dans l'examen des demandes de protection internationale. Une première étape pour atteindre cet objectif est de comprendre les disparités actuelles et les raisons pour lesquelles elles existent. Dans le cadre du réseau «Orientations par pays», l'EASO mène avec les États membres des discussions stratégiques de haut niveau et une analyse approfondie des politiques et pratiques actuelles, et les rapproche d'une évaluation conjointe de la situation dans certains pays d'origine.

Rédaction de la première publication «Orientations par pays»

Créé en 2016, le réseau «Orientations par pays» poursuit son travail dans le cadre de l'exercice pilote de rédaction d'orientations sur l'Afghanistan. Vingt-trois pays de l'UE+ participent au processus, avec le soutien d'une équipe de rédaction composée d'experts de cinq États membres de l'UE. Lors de réunions et de consultations régulières, l'équipe de rédaction et le réseau «Orientations par pays» ont accompli des progrès significatifs dans la réalisation d'une analyse commune et d'une note d'orientation complète sur l'Afghanistan, l'un des principaux pays d'origine et aussi l'un des plus complexes.

Les premiers chapitres rédigés dans le cadre de l'exercice pilote portent sur l'applicabilité de l'article 15, point c), et de l'article 8 de la directive «qualification». À la fin de 2017, de nouveaux progrès avaient été réalisés dans la rédaction des chapitres restants qui constitueront une note d'orientation complète et une analyse commune sur l'Afghanistan.

Rédaction d'orientations horizontales et production continue d'informations sur le pays d'origine: deux conditions préalables

Deux éléments sont fondamentaux dans la rédaction des orientations par pays: la rédaction d'orientations horizontales afin d'assurer une compréhension commune des étapes nécessaires à l'analyse juridique, et la production d'informations communes, pertinentes et actualisées sur le pays d'origine afin de garantir que les orientations sont fondées sur une compréhension factuelle et précise de la situation dans le pays d'origine.

En 2017, l'EASO a rédigé la publication *EASO Practical Guide: Qualification for international protection* afin de répondre aux besoins d'orientations horizontales de l'exercice pilote.

Un certain nombre de rapports COI ont également été produits aux fins spécifiques de la rédaction d'orientations par pays, offrant une base d'information pour les discussions menées au sein de l'équipe de rédaction et du réseau «Orientations par pays». Le rapport *Afghanistan — Key socio-economic indicators, state protection, and mobility in Kabul City, Mazar-e Sharif, and Herat City* a été publié en août 2017. En décembre 2017, l'EASO a publié trois autres rapports COI sur l'Afghanistan: *Afghanistan — Individuals targeted by armed actors in the conflict*, *Afghanistan — Individuals targeted under societal and legal norms* et *Afghanistan — Security situation*. D'autres rapports devraient être publiés en 2018, afin de compléter la première publication «Orientations par pays» consacrée à l'Afghanistan.

Préparation de l'avenir

Outre la rédaction d'orientations sur l'Afghanistan, l'exercice pilote a pour but de mettre au point et à l'essai la méthode et le cahier des charges type pour la réalisation future d'analyses communes et de notes d'orientation complètes sur certains pays d'origine.

La clôture du projet pilote en juin 2018 sera suivie d'un exercice d'évaluation visant à évaluer, améliorer et rationaliser le processus d'élaboration des orientations par pays.

Le Nigeria puis l'Iraq seront les prochains pays sur lesquels des orientations seront rédigées en 2018.

4.3.9. Autres outils d'appui permanent

Système de demande de renseignements de l'EASO

L'EASO apporte un appui permanent aux États membres par la collecte et la compilation d'informations et de données en réponse aux demandes des autorités

nationales compétentes en matière d'asile. Ces demandes portent sur un large éventail de sujets, de politiques et de pratiques en matière d'asile. Une fois qu'une demande spécifique d'un pays de l'UE+ donné lui est adressée, l'EASO fait circuler cette demande et recueille les réponses des autres pays de l'UE+, qu'il complète avec d'autres données et informations pertinentes. Des rapports connexes sont ensuite mis à la disposition des administrations compétentes en matière d'asile, fournissant en temps opportun des informations utiles sur des questions d'actualité concernant les pratiques des pays de l'UE+.

En 2017, l'EASO a poursuivi le développement de son système de demande de renseignements afin de mieux répondre aux besoins d'information des pays de l'UE+, en révisant les modèles et en améliorant le processus de rédaction par des consultations directes avec les répondants. Une archive complète de toutes les demandes adressées par le passé a été mise à disposition sur le SID de l'EASO afin que les parties prenantes concernées puissent y accéder facilement.

L'EASO a reçu et traité 23 demandes de renseignements en 2017. Elles ont permis de mettre en place de nouvelles pratiques qui ont contribué à une meilleure mise en œuvre du RAEC.

Appui à l'accès aux services d'interprétation

L'EASO apporte également un appui permanent aux États membres en améliorant leur accès aux services d'interprétation dans toute l'UE au moyen de sa liste des langues disponibles.

Bien que, d'une manière générale, l'outil ait été à nouveau peu utilisé en 2017 en raison de son faible degré d'utilité et d'applicabilité pratique, l'EASO a facilité les contacts entre deux États membres demandeurs et les pays sources respectifs de l'UE+ sur un large éventail de langues après consultation de la LLD.

En 2017, l'EASO a mis à jour la liste en coopération avec les PCN de la RIA. Au cours d'une réunion en juin, l'EASO a également consacré une session à l'utilisation, à la mise à jour et à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la LLD, ainsi qu'aux outils et solutions techniques disponibles qui pourraient contribuer à l'efficacité des services d'interprétation et du canal de communication.

4.4. Dimension extérieure

En accord avec la Commission européenne, l'EASO soutient la dimension extérieure du RAEC dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE et conformément à la stratégie d'action extérieure de l'EASO.

4.4.1. Appui aux pays tiers

Élargissement de l'appui au-delà des frontières de l'Union

En 2017, dans le cadre de ses activités extérieures en matière d'asile et de protection internationale, l'EASO a continué d'apporter un appui au renforcement des capacités, principalement dans la région des Balkans occidentaux et en Turquie, mais aussi dans certains pays du voisinage méridional.

Appui aux Balkans occidentaux

Une partie de ces activités ont été menées dans le cadre du projet régional financé par l'IAP II intitulé «Appui régional en vue d'une gestion des migrations tenant compte du droit à la protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie» (2016-2018). L'objectif général de ce projet est d'aider à gérer la fluctuation des flux migratoires et à mettre en place de meilleurs régimes d'asile et de protection internationale, conformément aux exigences de l'UE. L'EASO met en œuvre le projet en partenariat avec Frontex, le HCR et l'OIM.

Il apporte son soutien au niveau régional, mais également dans le cadre des feuilles de route convenues avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie. De nombreuses activités ont eu lieu en 2017, et l'EASO a continué de travailler en étroite collaboration avec les pays partenaires de la région. Par exemple, lors d'une visite au siège de l'EASO en janvier 2017, des représentants du ministère serbe de l'intérieur ont fait part de leur intérêt en faveur d'un renforcement des capacités et de l'appui opérationnel, ainsi que de la signature d'un futur accord de coopération avec l'EASO.

En janvier, des représentants de l'initiative régionale en matière de migration, d'asile et de réfugiés (MARRI) se sont rendus au siège de l'EASO et ont fait part de leur intérêt en faveur d'une coopération à plus long terme avec ce dernier. Plus tard en 2017, l'EASO a participé au forum régional MARRI à Belgrade et, à la demande du tribunal administratif serbe, il a commencé à traduire *Judicial analysis on qualification for international protection* et a terminé la traduction de *Judicial analysis on Article 15(c) of the Qualification Directive*, mettant ainsi de nouveaux outils pratiques à la disposition des juges serbes.

Élaboration de feuilles de route nationales pour des pays des Balkans occidentaux

À la suite de réunions, de visites sur le terrain et de consultations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie, un résultat très important convenu en étroite coopération avec ces deux pays est l'élaboration de feuilles de route nationales décrivant la

coopération technique qui doit avoir lieu entre l'EASO et les autorités nationales, en collaboration avec les délégations de l'UE, le HCR et l'OIM.

Le comité de pilotage régional du projet IAP a tenu sa réunion annuelle en avril avec tous les partenaires du projet et les pays partenaires afin de faire le bilan des réalisations accomplies jusqu'alors et d'examiner les activités prévues. Au cours de cette réunion, les participants ont remercié chaleureusement l'EASO de l'appui qu'il avait apporté avec l'élaboration des feuilles de route nationales.

Organisation de formations et d'ateliers de perfectionnement professionnel

L'EASO a financé et mis en œuvre un certain nombre d'autres activités d'appui au renforcement des capacités complémentaires au projet IAP II, notamment deux ateliers de perfectionnement professionnel sur le RAEC à l'intention de 40 juges serbes, avec l'appui d'experts norvégiens et slovènes. Il a également organisé deux sessions nationales de formation sur les techniques d'entretien à l'intention d'agents albanais, kosovars^(*) et monténégrins, avec l'appui d'experts allemands et suédois.

Le projet IAP susmentionné a également soutenu la participation d'agents de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de Serbie aux modules de formation des formateurs «Accueil» et «Informations sur le pays d'origine» de l'EASO, respectivement à Malte et à Bruxelles. Une formation nationale sur le module «Inclusion» de l'EASO a été organisée en Albanie.

L'EASO a également organisé un atelier sur le RAEC et la directive relative aux procédures d'asile, afin de promouvoir l'échange d'expériences entre les autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de Serbie. Dans les deux pays, un accompagnement personnalisé en cours d'emploi sur les «informations sur le pays d'origine» a été assuré. En Serbie, l'EASO a également organisé un atelier au cours duquel les participants ont été initiés à la méthode utilisée pour identifier les personnes ayant des besoins particuliers et à l'outil IPSN.

En plus de ses formations régionales et activités de renforcement des capacités, l'EASO a organisé des formations des formateurs sur les modules «Responsables» et «Entretien avec des personnes vulnérables» au Monténégro. Des agents de tous

les pays des Balkans occidentaux et de Turquie y ont participé.

En outre, l'EASO a organisé une visite d'étude en Pologne pour 13 juges administratifs de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de Serbie.

Trois événements régionaux ont eu lieu à Malte, dont une réunion du réseau régional de praticiens, un atelier sur les outils et les guides pratiques de l'EASO et une réunion stratégique en coopération avec l'initiative MARRI.

Renforcement des capacités en Turquie

L'échange officiel de lettres en septembre entre l'EASO et la DGGM (ministère turc de l'intérieur) a été l'activité d'appui au renforcement des capacités la plus importante menée en Turquie en 2017. L'accord sur la coopération future et les détails de cette coopération est le fruit d'une visite d'étude de haut niveau d'agents turcs au siège de l'EASO (financée par un projet du HCR), d'une visite d'étude technique sur les COI et l'apprentissage en ligne et d'une visite de directeurs techniques et exécutifs à Ankara.

En conséquence, un document pilote de feuille de route comportant des activités de renforcement des capacités spécifiques et convenues dans quatre domaines (COI, analyse des données et planification d'urgence, groupes vulnérables et soutien au centre de traitement d'Ankara) a été approuvé pour la période de septembre 2017 à février 2018. Plus de 15 activités ont été réalisées en 2017.

Au rang de ces activités figuraient deux ateliers organisés à l'intention des fonctionnaires de la DGGM qui adaptent les modules de base «Inclusion», «Techniques d'entretien» et «Évaluation des éléments de preuve» de l'EASO au cadre juridique international et turc de la formation nationale. Plusieurs outils et guides pratiques de l'EASO sont en cours de traduction en turc, dont l'outil IPSN, les lignes directrices relatives à la conduite des entretiens en Iraq et au Pakistan et d'autres publications COI.

Appui aux pays du «pacte avec l'Afrique»

Outre ses activités dans les Balkans occidentaux et en Turquie, l'EASO tend à renforcer les capacités dans la région de l'Afrique du Nord et, le cas échéant, à contribuer à la mise en œuvre du PRDP. Il assure également le suivi du plan d'action du sommet de La Valette de novembre 2015 et peut, le cas échéant, offrir une formation et un soutien dans le but d'améliorer la qualité des régimes et pratiques nationaux en matière d'asile et de les rendre ainsi conformes aux normes européennes et internationales.

(*) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

À cette fin, l'EASO a participé à deux réunions du comité de pilotage du PRDP Afrique du Nord et à la réunion des hauts fonctionnaires de La Valette à Malte.

L'EASO a également assuré le suivi du projet d'instrument européen de voisinage et de partenariat, qui a pris fin en 2016. L'EASO a organisé une visite d'étude en Grèce pour 5 juges administratifs tunisiens et a soutenu la participation de 15 juges marocains et tunisiens à la conférence mondiale de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés à Athènes. En ce qui concerne les activités menées en Jordanie, l'EASO a examiné avec ce pays la possibilité de planifier un séminaire sur l'accueil et les groupes vulnérables, éventuellement en coopération avec la République tchèque dans le cadre du partenariat pour la mobilité. Il a également étudié en 2017 la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles activités dans des pays clés du pacte, à la demande des institutions européennes et en coordination avec elles.

Maintien du dialogue avec les pays tiers

L'EASO a organisé un certain nombre d'ateliers et de réunions de coopération pratique en 2017, dont deux réunions du réseau «Dimension extérieure» au cours desquelles des informations actualisées sur les activités de l'EASO ont été communiquées aux représentants des États membres.

Un atelier sur les compétences en communication a été organisé afin de renforcer les compétences en communication interculturelle des experts qui doivent être affectés à des activités menées dans le cadre de la dimension extérieure. Un autre atelier a porté sur les compétences en matière de négociation dans le but de renforcer les compétences et les stratégies des experts de l'EASO et des États membres de l'UE pour atteindre les objectifs de négociation dans les négociations menées avec les autorités nationales des pays tiers sur le contenu des feuilles de route et des activités spécifiques.

4.4.2. Réinstallation

Dans le cadre de ses activités relevant de la dimension extérieure, l'EASO contribue à une meilleure mise en œuvre des programmes européens de réinstallation. À cet égard, il peut donner suite aux demandes de mise en œuvre d'activités d'appui bilatérales dans les États membres de l'UE et les pays associés participants ayant une expérience préalable limitée de la réinstallation. L'objectif est de mener à bien les programmes de réinstallation conformément aux objectifs convenus et de renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les pays de l'UE+.

En 2017, l'EASO s'est engagé à apporter un appui aux opérations de réinstallation à Chypre, à Malte et à la Slovaquie, à différents stades pour ces trois pays.

Cette même année, il a poursuivi ses activités sur le plan de la réinstallation au départ de la Turquie, un expert en réinstallation de l'EASO ayant été accueilli dans la délégation de l'UE à Ankara, avec le soutien de l'équipe chargée de la politique migratoire déjà sur place. En octobre, l'EASO a organisé un atelier afin de présenter un exercice de cartographie des pays de l'UE+ qui se préparent à procéder à des réinstallations au départ de la Turquie et a entamé une étude de faisabilité sur la fourniture éventuelle d'un appui logistique aux pays de l'UE+ dans le cadre des opérations de réinstallation au départ de la Turquie.

L'EASO est également un membre actif du projet EU-FRANK, dirigé par l'Office suédois des migrations. En étroite coopération avec le projet EU-FRANK, l'EASO a œuvré à la conception d'outils et d'un module de formation à la réinstallation afin de renforcer la capacité des pays de l'UE+ à réinstaller les réfugiés et de promouvoir la coopération dans le cadre du programme européen de réinstallation.

Tout au long de l'année 2017, l'EASO a poursuivi sa collecte mensuelle de données sur la réinstallation, dans le cadre de laquelle 27 des 30 pays de l'UE+ ont fourni des informations.

En outre, à la demande de la Commission européenne, l'EASO a commencé en 2017 à travailler sur un projet pilote portant sur les programmes de parrainage privé.

4.5. Activités horizontales

4.5.1. Société civile et forum consultatif

Principaux résultats de l'EASO en 2017

Organisation de plus de 160 activités et réunions avec la société civile

Lancement de 9 consultations sur des documents de l'EASO avec la société civile (332 contributions reçues)

Organisation de la réunion plénière annuelle du forum consultatif à Bruxelles (227 participants)

Adhésion de 15 nouvelles OSC au forum consultatif de l'EASO, qui compte à présent 135 organisations

Organisation d'un atelier thématique, d'une réunion informelle de planification et d'une réunion thématique régionale

En 2017, l'EASO a renforcé sa collaboration avec les organisations de la société civile qui ont un intérêt direct dans les activités qu'il gère.

L'EASO a maintenu un dialogue bilatéral constructif avec les OSC en organisant des réunions du forum

consultatif (FC), en lançant des consultations sur certains de ses documents clés et en accordant une participation directe dans plusieurs de ses domaines d'activité. L'EASO a optimisé la mise en œuvre des activités du FC en faisant participer la société civile à leur organisation.

En outre, il a renforcé ses relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) opérationnelles locales et s'est davantage concentré sur l'organisation à plus petite échelle de réunions thématiques régionales du FC.

L'article 51 du règlement portant création de l'EASO a institué le forum consultatif en tant que mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances, en vue d'entretenir un dialogue étroit avec des organisations concernées représentant la société civile et des organismes compétents actifs dans le domaine de la politique en matière d'asile.

Membres et réunions du forum consultatif de l'EASO

En 2017, les relations de l'EASO avec la société civile se sont renforcées et 15 nouvelles organisations ont adhéré au FC, portant le nombre total de membres à 135 organisations.

La septième réunion plénière annuelle du FC s'est tenue à Bruxelles le 17 novembre et a attiré une diversité sans précédent de parties prenantes et un nombre record de 227 participants, qui se sont déclarés très satisfaits du forum.

La réunion annuelle était axée sur les activités opérationnelles de l'EASO dans les États membres en première ligne et sur les formes de coopération renforcée avec la société civile dans le cadre de la future EUAA.

Pour la première fois, la réunion a été préparée en étroite collaboration avec la société civile grâce à la création d'un groupe de travail ad hoc composé de membres du FC intéressés qui ont apporté une aide et des conseils sur le format et le programme de la réunion.

L'EASO a également organisé le 29 septembre une réunion thématique régionale à Trapani sur le thème «Opérations de l'EASO: enseignements tirés et perspectives futures». La réunion a permis de renforcer la coopération avec les acteurs de la société civile travaillant dans et à proximité des centres de crise italiens. Les participants ont discuté des moyens de rendre la coopération sur le terrain plus durable et efficace.

En vue d'optimiser la mise en œuvre des réunions et activités du FC, l'EASO a organisé une réunion informelle de planification du FC le 5 juillet. Cette réunion a permis de faire le point sur les activités (prévues), et les membres du FC ont eu l'occasion de contribuer à l'établissement de l'ordre du jour des prochains événements du FC (notamment la réunion thématique régionale et la réunion plénière).

Consultation de la société civile

L'EASO a consulté les organisations de la société civile sur plusieurs de ses documents clés. Grâce au lancement de neuf consultations ouvertes, l'EASO a recueilli les commentaires de la société civile sur:

- le projet de programme de travail pour 2018;
- le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne (assorti d'une enquête de satisfaction ouverte sur le même document);
- le rapport général annuel 2016;



- un projet de guide juridique pratique sur les COI;
- un projet d'analyse juridique sur les procédures d'asile;
- le projet de module de formation de l'EASO sur l'interprétation dans le contexte de l'asile;
- le projet de guide de l'EASO sur la planification d'urgence;
- l'élaboration d'un guide sur les normes d'accueil des enfants (non) accompagnés.

Participation directe de la société civile aux activités de l'EASO

L'EASO a également invité certaines OSC à jouer un rôle actif dans différents domaines d'activité.

Par exemple, certaines d'entre elles ont été invitées à participer à des réunions par pays sur les COI, à corédiger et à réviser certains rapports COI, à participer à des réunions de discussion sur la méthode COI, les COI médicales et l'approche du réseau COI, ainsi qu'à participer à des activités menées dans le cadre de la dimension extérieure et au programme de recherche de l'EASO sur les facteurs d'incitation au départ et les facteurs d'attraction.

Depuis mai 2017, l'EASO a ouvert ses sessions de formation des formateurs aux OSC pour les modules qui revêtent un intérêt pour la société civile. Divers représentants de la société civile ont participé à ses activités de formation, notamment à sa réunion des PCN et aux sessions de formation des formateurs sur les modules «Inclusion (module avancé)», «Traite des êtres humains», «Informations sur le pays d'origine», «Droits fondamentaux et protection internationale dans l'Union européenne», «Exclusion», «Genre, orientation sexuelle et identité de genre» et «Responsables».

Un certain nombre d'OSC ont également participé à la formation opérationnelle de l'EASO pour les experts déployés par celui-ci en Grèce et à la formation opérationnelle pour les interprètes en Bulgarie et à Chypre.

Certaines OSC ont également été consultées dans le cadre du processus de conception ou d'amélioration d'un certain nombre d'outils pratiques de l'EASO, par exemple la publication *EASO Practical Guide: Qualification for international protection*, la nouvelle édition de *EASO Practical Guide on age assessment*, la publication *EASO Guidance on contingency planning in the context of reception* et l'outil d'assurance qualité.

En ce qui concerne la coopération avec la société civile dans le cadre des activités opérationnelles de l'EASO,

celui-ci a organisé des réunions hebdomadaires ou bihebdomadaires avec toutes les parties prenantes, y compris les OSC, dans les centres de crise en Grèce, et des réunions ad hoc avec des universitaires (chercheurs) et de nombreuses ONG actives dans les domaines de l'asile et de l'accueil, tant en Grèce qu'en Italie.

Évaluation et amélioration de la coopération avec la société civile

Entre avril et juillet 2017, l'EASO a procédé à une évaluation interne du fonctionnement du forum consultatif.

Cette évaluation comprenait plusieurs outils de collecte de données tels que des recherches documentaires, des enquêtes, des entretiens en personne ainsi qu'un atelier pour les parties prenantes. Ce dernier a réuni 15 représentants d'organisations internationales et d'ONG, y compris des ONG opérationnelles travaillant sur le terrain. Les résultats des différentes méthodes de collecte de données ont été comparés et intégrés dans un rapport final, qui servira de base à l'élaboration d'une proposition de révision du format et de la composition du FC dans le cadre de l'EUAA.

Consultation de l'EASO par la société civile

Tout au long de l'année, l'EASO a également entretenu un dialogue avec les OSC en fournissant des réponses pertinentes aux questions qu'elles lui ont adressées.

Participation à d'autres réseaux de la société civile

L'EASO a contribué aux activités du FC d'autres agences JAI en participant à trois réunions du FC de Frontex et au Forum européen sur la migration. Il a également contribué régulièrement à la rédaction des documents fournis dans le cadre du processus de consultation. À titre d'exemple, l'EASO a pris part à la consultation régionale des parties prenantes du HCR.

Il a participé aux réseaux de la société civile dans le domaine de l'asile, tant au niveau national qu'à celui de l'UE, en recensant les évolutions pertinentes pour lui-même et en apportant des contributions, le cas échéant. À titre d'exemple, l'EASO a participé à une réunion d'un réseau polonais de la société civile sur la protection en matière d'asile et à une réunion d'un réseau italien de la société civile sur la relocalisation et l'approche des centres de crise. Il a également participé au réseau de praticiens sur le dialogue civil, une initiative conjointe organisée par le Comité économique et social européen et la Commission européenne en octobre à Bruxelles, à la réunion des conférences épiscopales de l'Union européenne en décembre à Bruxelles et à l'audition du comité de dialogue de l'Academic Research Network on Agencification of the EU Executive Governance.

Enfin, l'EASO a participé à plusieurs conférences, réunions, ateliers et autres événements auxquels ont également pris part des OSC.

4.5.2. Communication et relations de l'EASO avec les parties prenantes

Principaux résultats de l'EASO en 2017
Organisation de 4 réunions du conseil d'administration et de 1 réunion du groupe préparatoire
Participation à +/- 190 réunions externes et organisation de +/- 140 réunions avec les parties prenantes
Organisation de la Journée d'information de l'EASO dans plus de 15 pays (plus de 350 participants)
Organisation d'une réunion du réseau des journalistes
Organisation d'une réunion des relais de la communication
Accueil de 11 visites d'étude
Organisation de 3 visites de presse en Italie et de 9 réunions de presse
Réalisation de 170 entretiens avec la presse
Participation de 166 personnes à la réunion du réseau de journalistes et à la publication du rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'UE
Production de 11 numéros du bulletin d'information de l'EASO
Production de 85 rapports hebdomadaires et de 7 rapports mensuels de veille sur les réseaux sociaux
Production de 39 nouvelles publications de l'EASO et de 116 traductions de publications de l'EASO
Augmentation de 78 % du trafic sur le site internet de l'EASO: 930 000 visites du site internet en 2017 et plus de 9 400 visiteurs par semaine
17 000 «J'aime» sur la page Facebook de l'EASO (augmentation de 250 %)
4 700 «J'aime» sur la page Facebook de l'EASO consacrée au programme européen de relocalisation
178 000 abonnés sur Twitter (augmentation de 385 %)
2 200 abonnés sur LinkedIn et 700 abonnés sur Instagram

En 2017, l'EASO a intensifié ses efforts pour gérer et maintenir d'excellentes relations avec les principales parties prenantes, conformément aux objectifs énoncés dans *EASO Press, communications and stakeholders relations plan 2017*.

L'EASO a fait la promotion de ses activités et a fait connaître ses réalisations, ses objectifs et sa valeur ajoutée. Il a également encouragé l'utilisation de ses outils pratiques et de son programme de formation. Sa collaboration avec les parties prenantes et ses activités de communication se sont de nouveau révélées essentielles à la réussite et à l'efficacité de son programme de travail et ont contribué directement à soutenir la réalisation de ses priorités stratégiques en 2017.

Toutes les activités de communication réalisées en 2017 ont permis à l'EASO d'améliorer encore sa réputation et de renforcer sa crédibilité auprès de ses parties prenantes et du grand public. Il a entretenu un dialogue continu et une bonne coopération avec toutes ses parties prenantes, ce qui a également contribué efficacement à la réalisation d'objectifs communs.

Communication d'informations à son organe de planification et de suivi

Le conseil d'administration de l'EASO joue un rôle essentiel dans la supervision de l'exécution efficace du mandat législatif de l'agence. En outre, il constitue un espace de dialogue important pour la planification et la coordination des activités, le partage d'informations, l'échange de vues et la prise de décisions communes avec les États membres de l'UE, les pays associés, la Commission européenne et le HCR. Le conseil d'administration de l'EASO définit l'approche à suivre et les tâches à accomplir par le personnel de l'agence. L'EASO s'engage fermement à consulter tous les membres de son conseil d'administration et prend en considération toute demande d'amélioration du soutien ou de la communication d'informations adressée par un membre.

En 2017, il a tenu trois réunions avec son conseil d'administration et une réunion supplémentaire conjointement avec Frontex en vue de définir une nouvelle forme de collaboration et de renforcer la coopération entre les deux agences. Parmi les thèmes abordés en 2017 figuraient:

- la situation en matière d'asile dans l'UE;
- les opérations de l'EASO;
- le rôle de l'EASO dans la reprise des transferts vers la Grèce au titre du règlement de Dublin;
- les aspects de la collaboration avec Frontex;
- les disparités entre les taux de réponses positives;
- le projet pilote de rédaction d'orientations sur l'Afghanistan («Country Guidance: Afghanistan»).

Parallèlement, son conseil d'administration a commencé à renforcer sa capacité, ainsi que celle de l'agence, à s'acquitter des nouveaux rôles et des nouvelles tâches qui leur incomberont dans le cadre du nouveau mandat de l'EASO, qui fait actuellement l'objet de négociations entre les colégislateurs. Lors de la réunion entre les conseils d'administration de l'EASO et de Frontex, les deux agences ont signé un accord sur une nouvelle stratégie de coopération pour 2017-2018, axée sur deux domaines prioritaires de travail conjoint, notamment en ce qui concerne les équipes d'appui à la gestion des migrations dans les centres de crise et le partage des données nécessaires pour dresser un tableau commun de la situation.

En septembre, le conseil d'administration de l'EASO a décidé par consensus de mettre en place un groupe préparatoire pour une période pilote (jusqu'à la fin de 2018). Ce groupe s'est réuni une fois en formation restreinte afin de préparer la dernière réunion du conseil d'administration de l'année dans le but de faciliter la prise de décisions et les discussions stratégiques lors de cette réunion.

Collaboration avec les parties prenantes

À l'instar des années précédentes, l'EASO s'est efforcé en 2017 de veiller à collaborer avec toutes ses parties prenantes afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées et de s'assurer que les parties prenantes sont informées de manière optimale et ont la possibilité de contribuer à la réalisation de ses activités.

À cette fin, l'EASO a tenu environ 140 réunions avec les principales parties prenantes et a participé à 190 réunions externes au cours de l'année concernée. Il a accueilli à son siège plus de 60 visites

de délégations de haut niveau et 14 visites d'étude d'étudiants et d'universitaires. Il a accueilli au total plus de 1 300 participants à diverses réunions bilatérales et autres, à des déjeuners d'information et à des visites à son siège.

Parmi ses interlocuteurs figuraient des directeurs, des hauts fonctionnaires, des ministres, des ambassadeurs, des représentants et des membres issus, par exemple, des institutions et organes suivants:

- les agences de l'UE;
- le Parlement européen;
- le Conseil de l'Union européenne;
- le Comité des représentants permanents (Coreper) et son groupe Antici;
- les représentants permanents des États membres, les parlements nationaux;
- d'autres délégations de haut niveau;
- les principales autorités nationales et locales des États membres (en particulier ceux où l'EASO est présent), ainsi que de pays tiers.

En particulier, l'EASO a tenu des réunions bilatérales avec un certain nombre de ministres de la justice et des affaires intérieures des États membres de l'UE, en marge du Conseil informel «JAI» qui a eu lieu à Malte en janvier 2017. En outre, des représentants des présidences maltaise et estonienne du Conseil de l'Union ainsi que de la Commission (direction générale de la migration et des





affaires intérieures) ont participé à plusieurs réunions et vidéoconférences régulières.

Collaboration avec d'autres agences de l'Union

Un autre espace de dialogue dans lequel l'EASO joue un rôle actif est le réseau des agences JAI. L'EASO a activement contribué aux discussions lors de six réunions avec les autres agences JAI, notamment des réunions du réseau et des réunions thématiques sur la formation, les TIC et la dimension extérieure. Ces contacts ont permis de renforcer les relations de travail, de resserrer la coopération et d'intensifier la collaboration entre les agences, sur les plans tant bilatéral que multilatéral.

Le réseau s'est également révélé utile aux fins suivantes:

- l'échange d'informations, en particulier sur les changements intervenus au sein des agences à la suite de l'évolution des politiques;
- l'échange de bonnes pratiques;
- le recensement des domaines de coopération actuels et des domaines de coopération future.

Les principales réalisations du réseau et les priorités pour l'année à venir sont présentées chaque année au comité

permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) du Conseil européen et à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen.

En 2017, l'EASO a également accueilli à Malte la réunion informelle des responsables des agences chargées des affaires intérieures, au cours de laquelle ils ont discuté de la coopération entre les agences et des priorités de leurs travaux communs en 2017, notamment en matière d'asile, de migration et de gestion des frontières. Les points suivants étaient à l'ordre du jour:

- la coopération entre les agences chargées des affaires intérieures dans le contexte des centres de crise;
- les engagements dans le cadre de la dimension extérieure;
- un débat sur le passage d'une réponse d'urgence à une réponse aux défis communs grâce à l'adoption de mesures durables et préventives;
- un débat sur la transformation des goulets d'étranglement en opportunités en ce qui concerne l'usage de l'internet à l'heure des défis migratoires et sécuritaires.

D'une manière plus générale, l'EASO a participé aux réunions du réseau des agences de l'UE, sous la présidence de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en 2017. Il a ainsi pu bénéficier des bonnes pratiques partagées par d'autres agences, notamment en matière d'administration, d'amélioration de la performance et de communication, et organiser conjointement des activités de communication visant à mettre en évidence la valeur ajoutée des agences de l'UE.

Collaboration avec les organisations internationales

En 2017, l'EASO a largement coopéré avec le HCR, et en particulier avec son bureau de liaison à Malte. Le bureau de liaison du HCR a tenu des réunions bimensuelles au siège de l'EASO et des réunions régulières sur le terrain. Ces réunions ont permis de discuter de la coopération existante, de la coordonner et de l'étendre à de nouveaux domaines.

En outre, des réunions thématiques ont eu lieu sur une base ponctuelle, et une réunion au niveau opérationnel et technique a été organisée à Athènes. Cette dernière a permis aux représentants de l'EASO et du HCR de s'informer mutuellement de leurs activités, plans et difficultés respectifs sur le continent grec et les îles grecques, de mettre en place une méthode plus structurée d'échange d'informations, de recenser les formes de coordination existantes et d'en trouver de nouvelles, en vue de renforcer davantage leur collaboration et l'appui opérationnel à la Grèce.

La réunion a également permis de discuter et de clarifier davantage les rôles, les responsabilités et la complémentarité entre les deux organismes dans certains domaines et de formuler un message commun.

Communication par l'intermédiaire de la presse, de l'internet et des réseaux sociaux

L'EASO a considérablement intensifié ses efforts visant à expliquer et à promouvoir ses activités par l'intermédiaire de la presse, de l'internet et des réseaux sociaux. Ces efforts se sont traduits par une présence accrue et des mentions positives de l'agence dans la presse, par l'augmentation du nombre de visiteurs sur son site internet et par la forte augmentation du nombre de ses abonnés sur les réseaux sociaux.

L'EASO applique une politique de transparence totale de ses processus de travail et de ses activités et télécharge les documents clés (plans opérationnels, programmes de travail, guides pratiques et rapports de réunion) dans le registre des documents de son site internet, les rendant directement accessibles au public. L'augmentation du trafic sur le site internet de l'EASO en 2017 a également mis en évidence la valeur et la convivialité accrues du site.

Entre autres manifestations, les conférences de presse ont favorisé des relations positives avec les médias en 2017 et ont permis de présenter les activités et programmes de l'EASO, tout en clarifiant les idées fausses et en soulignant l'importance de la valeur ajoutée de toutes les réalisations de l'agence. En janvier, l'EASO a organisé une visite de presse de haut niveau qui a attiré un nombre important de journalistes représentant les principaux organes de presse européens, nationaux et internationaux. Plusieurs autres conférences de presse ont été organisées avec des représentants des médias de pays spécifiques, en plus des visites de presse à la task-force régionale de l'UE à Catane (Italie), où l'EASO a également informé la presse de ses activités à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de visites de haut niveau.

Afin de transmettre les messages les plus importants relatifs aux activités et aux programmes de l'EASO, 150 entretiens avec la presse ont été tenus en 2017. À titre d'exemple, le directeur exécutif a eu un entretien exclusif avec le journal en ligne très médiatisé *EUobserver*, qui a débouché sur un article très positif sur l'EASO et son avenir. De même, le porte-parole de l'EASO a eu un entretien stratégique avec le radiodiffuseur d'État italien, au cours duquel il a pu expliquer, entre autres, les activités de l'EASO dans les centres de crise et sa coopération avec le Médiateur italien des enfants et des adolescents.

Promotion du programme de formation et des outils pratiques de l'EASO

L'EASO organise une Journée d'information annuelle qui, en 2017, s'est tenue dans plus de 15 pays d'Europe, avec plus de 350 participants au total, ce qui représente un succès majeur pour les activités d'information de l'EASO. La Journée d'information de l'EASO a également vu l'organisation d'activités spéciales en Grèce, en Italie, à Malte et au Parlement européen à Bruxelles.

Cette journée avait pour thèmes principaux les modules du programme de formation et les outils pratiques de l'EASO en raison de l'importance de la formation et des activités d'appui pratique pour la mise en œuvre du RAEC et de l'augmentation considérable de leur nombre en 2016.

Au cours de la Journée d'information, le personnel de l'EASO et les experts nationaux ont eu l'occasion de discuter du travail de l'agence, de partager leurs connaissances, d'échanger les bonnes pratiques et d'étudier les objectifs futurs. Plusieurs activités (séminaires d'information, ateliers, jeux-questionnaires, événements de presse, événements destinés aux écoliers et aux étudiants, etc.) ont été organisées avec la coopération du réseau de PCN et de communication de l'EASO.



Communauté de pratique pour les communicateurs en matière d'asile

Pour la cinquième année consécutive, l'EASO a organisé une réunion des «relais de la communication» à Malte, qui a permis de partager les bonnes pratiques en matière de communication et de mettre en œuvre des campagnes de communication. Cette réunion a également aidé l'EASO à harmoniser ses efforts de communication avec ceux des services de communication des autorités nationales compétentes en matière d'asile, de la Commission européenne, d'autres agences JAI et du HCR. L'EASO a fourni des informations sur les derniers événements de ses campagnes de communication, et une session de brainstorming a permis de trouver des moyens innovants de communiquer dans les centres de crise en Grèce et en Italie.

Rencontre autour de la relocalisation («Relocation Café»)

Chaque année, l'EASO organise une réunion du réseau de journalistes. En 2017, pour la troisième année consécutive, il a décidé d'organiser cette réunion du réseau en même temps que la publication du *Rapport annuel de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne*, les conclusions du rapport annuel étant propices à susciter l'intérêt des journalistes. L'événement, qui s'est tenu le 5 juillet 2017 à Bruxelles, a rassemblé 166 personnes, dont 26 journalistes spécialisés dans les reportages sur l'asile provenant d'agences de presse, de la presse écrite, d'organes de radiodiffusion et des médias en ligne, soit une augmentation de 49,5 % du nombre de participants par rapport à l'année précédente. Cette augmentation reflète l'importance des activités de l'EASO et l'intérêt croissant qu'elles suscitent.

Pour la première fois, l'EASO, en collaboration avec les autorités belges compétentes en matière d'asile,

a ouvert un «Relocation Café» lors de l'événement, où les participants ont pu obtenir des informations d'experts en matière d'asile de l'EASO au sujet de l'appui apporté par l'agence à la Grèce et à l'Italie dans le contexte du programme européen de relocalisation, et s'entretenir avec des personnes ayant réussi leur relocalisation en Belgique au départ de la Grèce ou de l'Italie.

Diffusion massive des messages

Une partie essentielle de la collaboration de l'EASO avec les parties prenantes depuis 2017 se fait grâce à son interactivité avec ses abonnés sur les réseaux sociaux. L'EASO est présent sur les réseaux sociaux avec deux pages Facebook, dont l'une est consacrée au programme européen de relocalisation, et compte des profils sur Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube et Flickr. Ces plateformes de réseaux sociaux ont été utilisées en 2017 pour promouvoir, entre autres, les réunions, les nouvelles, les événements et les publications de l'EASO. À la fin de l'année, l'EASO comptait plus de 17 000 abonnés sur sa page Facebook et 178 000 abonnés sur son compte Twitter.

En réponse à l'arrivée d'un nombre important d'Érythréens en Italie ces dernières années, l'EASO a diffusé une campagne sur les réseaux sociaux ciblant les Érythréens dans ce pays susceptibles de bénéficier du programme européen de relocalisation. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la campagne de communication plus large de l'EASO sur le programme européen de relocalisation et dans le contexte de l'appui opérationnel offert aux autorités italiennes. L'EASO leur a fourni des informations spécifiques et précises sur l'asile dans l'UE, leurs droits et leurs obligations, ainsi que sur les risques que comporte le fait de ne pas suivre les voies légales. Les informations ont été fournies à l'aide de documents existants traduits en tigrigna, de témoignages vidéo de véritables relocalisations fructueuses d'Érythréens au départ de

l'Italie en Allemagne, en Lituanie et au Portugal, ainsi que de bannières et de publicités spécialement conçues à cette fin et diffusées sur les réseaux sociaux. En outre, la campagne visait à mieux faire connaître le programme européen de relocalisation.

L'EASO a également organisé deux réunions d'information avec la diaspora érythréenne en Italie afin d'assurer une plus large diffusion de ses messages. Il a également ouvert une ligne d'assistance téléphonique grâce à laquelle des médiateurs culturels parlant le tigrigna ont pu aider les Érythréens en leur fournissant des informations sur les critères à remplir pour pouvoir bénéficier du programme européen de relocalisation et sur la procédure de demande à suivre, ainsi que sur le statut de leur demande.

En octobre 2017, l'EASO a commencé à diffuser sur les réseaux sociaux une campagne pilote visant à informer les migrants ou les migrants potentiels en provenance du Nigeria (principalement du sud du Nigeria) sur l'asile dans l'UE et les critères à remplir pour pouvoir en bénéficier. La campagne a également fourni des informations sur les dangers de voyager en Europe par l'intermédiaire de passeurs (traite des êtres humains, prostitution forcée, trafic sexuel, torture, esclavage moderne, travail forcé, servitude domestique et noyade en mer). D'une manière générale, la campagne en cours vise à contrer les récits mensongers des passeurs, en les remplaçant par des propos réalistes et en proposant des solutions de remplacement à la migration illégale. Pour cette

campagne, cinq visites d'étude ont été organisées en 2017 dans le but de rencontrer des demandeurs d'asile nigériens et des membres de la diaspora nigérienne en Italie, à Malte et au Royaume-Uni et de comprendre ainsi les principales voies de communication des migrants potentiels, de découvrir les «influenceurs» potentiels et de calibrer les messages de la campagne. L'EASO a recueilli des témoignages de Nigériens et de victimes de la traite des êtres humains et a produit un certain nombre de vidéos qu'il a mises à disposition sur son site internet et ses pages Facebook.

Observation des propos tenus sur les réfugiés et les migrants

En 2017, l'EASO a commencé à suivre les réseaux sociaux à la recherche des tendances et de l'évolution en ce qui concerne les questions liées aux migrations et aux fuites en arabe, en pachtou, en dari, en ourdou, en sorani, en tigrigna, en amharique et dans d'autres langues. Plus précisément, une équipe spécialisée de l'EASO a produit des rapports hebdomadaires et des rapports analytiques mensuels sur les propos publiés sur les réseaux sociaux concernant les fuites et les migrations, les réseaux de passeurs, la fraude documentaire, les problèmes d'intégration et d'autres sujets connexes. L'équipe effectue également des recherches sur des sujets spécifiques à la demande d'un État membre donné.

L'EASO travaille en relation et en coopération permanentes avec l'Agence de l'Union européenne





pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), d'autres agences de l'UE ainsi que les services de sécurité nationale des États membres afin d'assurer une communication et un suivi efficaces de ses conclusions. Diverses parties prenantes ont émis des commentaires positifs sur la qualité et la valeur des informations contenues dans ces rapports.

Publications et bulletin d'information de l'EASO

En 2017, l'EASO a produit et publié 39 nouvelles publications et fourni 116 traductions de qualité de ses publications.

L'EASO a amélioré la présentation et la conception de son bulletin d'information afin de le rendre plus convivial et a réussi à en assurer une plus large diffusion. Le nouveau bulletin d'information a également généré plus de trafic sur le site internet de l'agence.

Dans le cadre de ses activités en Grèce, l'EASO a continué à produire du matériel promotionnel pour sa campagne

de communication sur la relocalisation, en collaboration avec le SAG. De même, dans le cadre de l'appui opérationnel de l'EASO au Médiateur italien, une série de nouveaux documents ont été produits et diffusés.

Enfin, en 2017, l'EASO a engagé des consultants externes chargés de définir sa nouvelle identité visuelle en réponse à l'évolution des discussions sur le nouveau règlement portant création de l'EUAA.

Demandes d'information et demandes de la presse

L'EASO a accompli beaucoup de travail pour répondre aux demandes d'information écrites de la société civile et aux demandes de la presse reçues au cours de l'année 2017 sur les boîtes de messagerie électronique info@easo.europa.eu et press@easo.europa.eu.

En outre, l'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre de demandes d'accès aux documents émanant du grand public en vertu du règlement (CE) n° 1049/2001.

Annexes

A.I. Organigramme de l'EASO

La structure administrative et de gestion de l'EASO comprend le conseil d'administration ainsi que le directeur exécutif et le personnel de l'EASO.

Dans l'exercice des responsabilités visées à l'article 31 du règlement portant création de l'EASO, le directeur exécutif est assisté par le bureau exécutif, ainsi que par le comptable, l'unité «Communications et parties prenantes», les agents de liaison auprès des institutions de l'UE et de Frontex, et le conseiller stratégique.

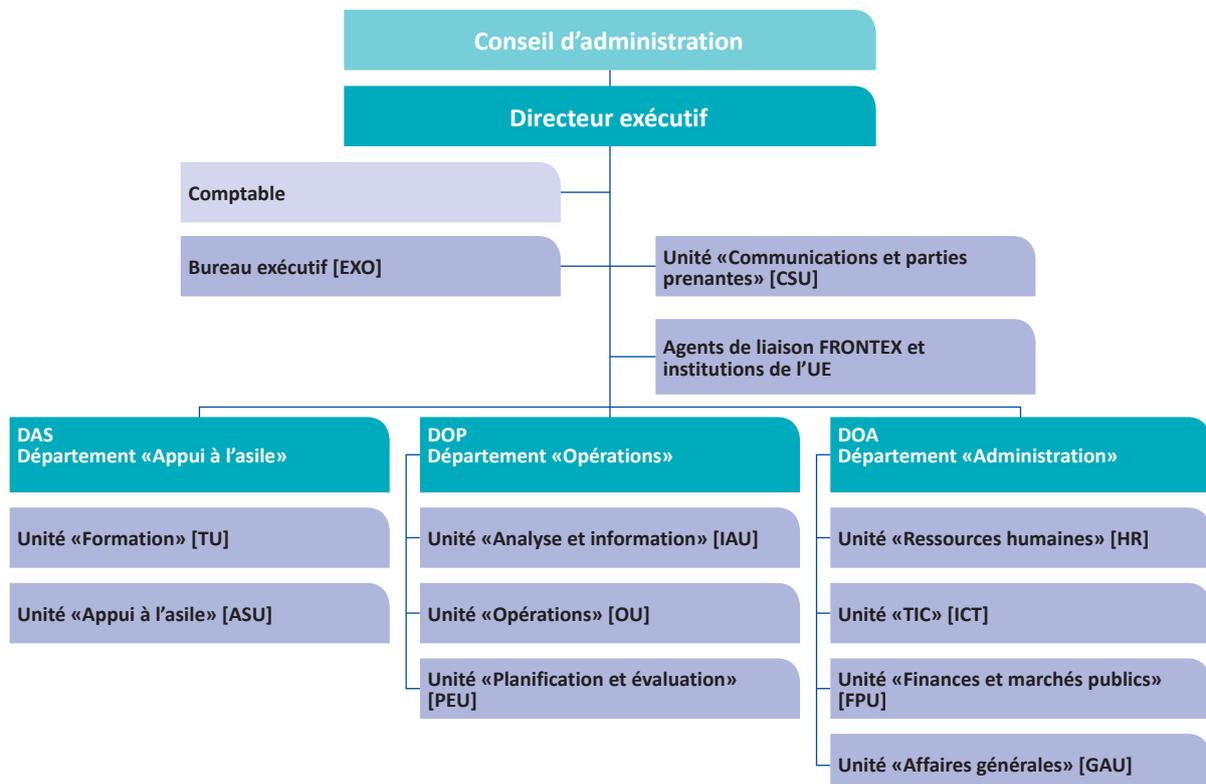
Le département «Appui à l'asile» contribue à la mise en œuvre du RAEC en apportant un appui au renforcement de la capacité des pays de l'UE+ à mettre en œuvre le RAEC grâce à l'organisation de formations communes, à la mise en place d'une coopération pratique coordonnée ainsi qu'à l'élaboration et au contrôle de normes opérationnelles et d'orientations.

Le département «Opérations» définit et met en œuvre une approche globale des activités de l'EASO dans le domaine des opérations en rassemblant des informations sur les pays d'origine et des renseignements sur la situation, en élaborant des plans opérationnels et en apportant un appui opérationnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE dans un cadre coordonné unique. Il s'appuie sur des protocoles et des outils opérationnels ainsi que sur un mécanisme de planification et d'évaluation pour assurer des résultats optimaux.

Le département «Administration» offre des services et des systèmes d'appui dans les principaux domaines d'activité.

L'EASO dirige ses activités depuis son siège établi à La Valette (Malte), ainsi que depuis deux bureaux opérationnels situés à Rome et à Athènes et d'un bureau de liaison établi à Bruxelles.

Figure A.1: Organigramme de l'EASO



A.II. Budget de l'EASO en 2017

Tableau A.1 — Exécution budgétaire des crédits d'engagement (CE) par source de financement

Titre budgétaire	Source de financement	CE budgétisés (euros)	CE exécutés (euros)	CE (%)
Titre 1 — Dépenses de personnel	C1	16 345 514,13	15 971 138,07	97,71
	C8	437 208,40	337 442,99	77,18
	R0	216 220,94	146 481,34	67,75
Total du titre 1		16 998 943,47	16 455 062,40	96,80
Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	7 888 229,12	7 380 070,65	93,56
	C4	1 555,07	1 476,91	94,97
	C8	2 484 820,40	2 243 396,78	90,28
	R0	1 797 838,36	1 437 961,43	79,98
Total du titre 2		12 172 442,95	11 062 905,77	90,88
Titre 3 — Dépenses opérationnelles	C1	58 756 246,27	57 052 930,70	97,10
	C4	7 938,30		
	C5	2 820,00	2 820,00	100,00
	C8	16 694 507,79	15 345 451,43	91,92
	R0	3 623 069,58	1 064 214,27	29,37
Total du titre 3		79 084 581,94	73 465 416,40	92,89
Titre 4 — Autres projets externes	R0	2 561 238,73	2 451 451,98	95,71
Total du titre 4		2 561 238,73	2 451 451,98	95,71
Total des CE		110 817 207,09	103 434 836,55	93,34

Tableau A.2 — Exécution budgétaire des crédits de paiement (CP) par source de financement

Titre budgétaire	Source de financement	CP budgétisés (euros)	CP utilisés (euros)	CP (%)
Titre 1 — Dépenses de personnel	C1	16 345 514,13	14 999 104,89	91,76
	C8	437 208,40	337 442,99	77,18
	R0	216 220,94	79 982,24	36,99
Total du titre 1		16 998 943,47	15 416 530,12	90,69
Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure	C1	7 888 229,12	4 641 149,26	58,84
	C4	1 555,07		
	C8	2 484 820,40	2 243 396,78	90,28
	R0	1 797 838,36	685 501,07	38,13
Total du titre 2		12 172 442,95	7 570 047,11	62,19
Titre 3 — Dépenses opérationnelles	C1	51 146 246,27	49 735 496,53	97,24
	C4	7 938,30	1 879,05	23,67
	R0	3 623 069,58	485 554,87	13,40
Total du titre 3		54 777 254,15	50 222 930,45	91,69
Titre 4 — Autres projets externes	R0	2 561 238,73	2 181 147,45	85,16
Total du titre 4		2 561 238,73	2 181 147,45	85,16
Total des CP		86 509 879,30	75 390 655,13	87,15

A.III. Personnel de l'EASO

Au 31 décembre 2017, l'EASO comptait 215 membres nommés et en fonction, dont 139 agents temporaires (AT), 72 agents contractuels (AC) et 4 experts nationaux détachés (END).

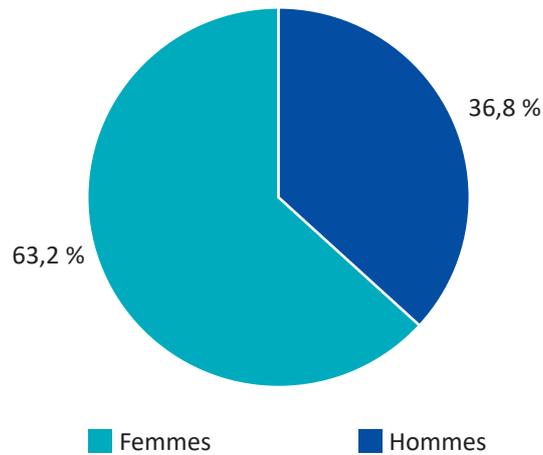
Tableau A.3 — Tableau des effectifs de l'EASO en 2017

Catégorie et grade	Autorisés au titre du budget 2017 de l'UE		Budget rectificatif n° 1/2017		Budget rectificatif n° 2/2017		Tableau des effectifs à la fin de 2017 ⁽¹⁾	
	Fonctionnaire	AT	Fonctionnaire	AT	Fonctionnaire	AT	Fonctionnaire	AT
AD 16	—	0	—	—	—	—	—	0
AD 15	—	1	—	—	—	—	—	1
AD 14	—	0	—	—	—	—	—	0
AD 13	—	0	—	—	—	—	—	0
AD 12	—	4	—	—	—	—	—	4
AD 11	—	1	—	—	—	—	—	1
AD 10	—	9	—	—	—	—	—	9
AD 9	—	5	—	—	—	—	—	5
AD 8	—	11	—	—	—	—	—	11
AD 7	—	41	—	—	—	—	—	41
AD 6	—	11	—	—	—	—	—	11
AD 5	—	24	—	—	—	—	—	24
Total AD	—	107	—	—	—	—	—	107
AST 11	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 10	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 9	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 8	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 7	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 6	—	0	—	—	—	—	—	0
AST 5	—	3	—	—	—	—	—	3
AST 4	—	10	—	—	—	—	—	10
AST 3	—	26	—	—	—	—	—	26
AST 2	—	5	—	—	—	—	—	5
AST 1	—	4	—	—	—	—	—	4
Total AST	—	48	—	—	—	—	—	48
Total	0	155	0	0	0	0	0	155

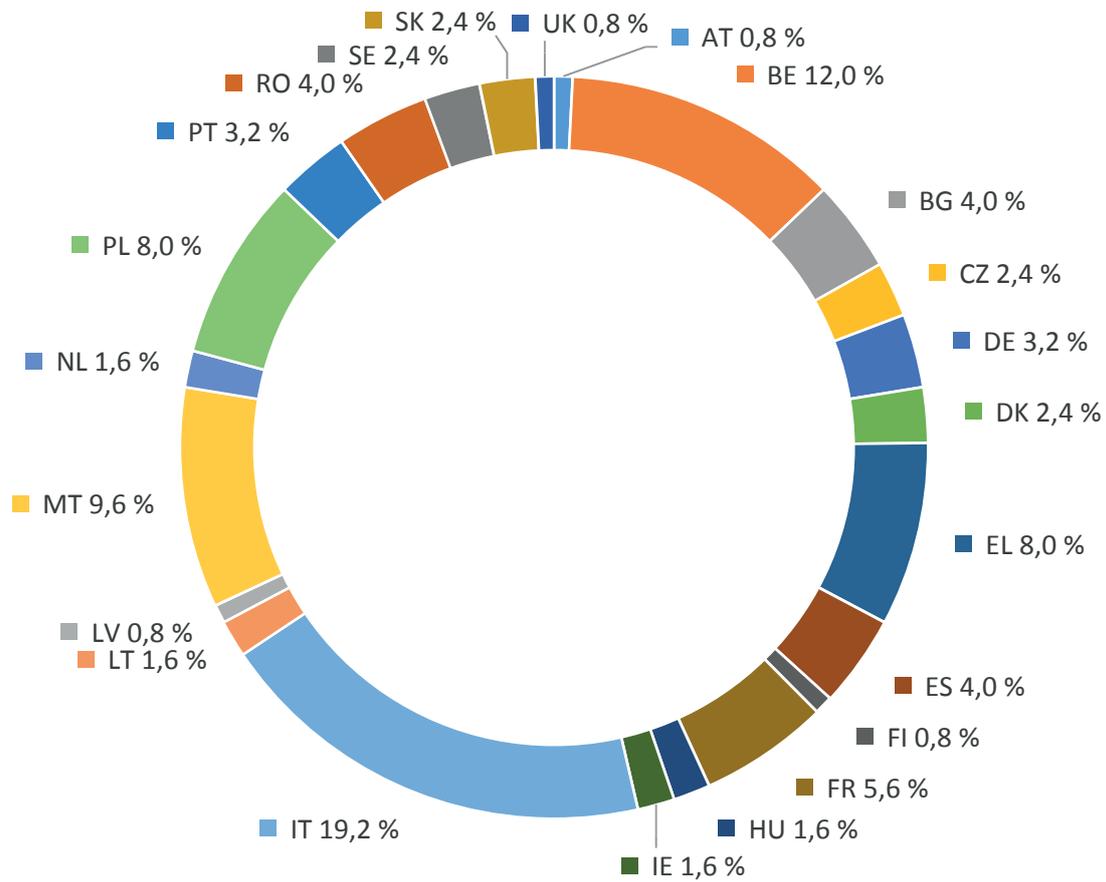
Grade d'assistant (AST), grade d'administrateur (AD), fonctionnaire: personnel permanent.

⁽¹⁾ Le tableau des effectifs n'a pas été modifié par les budgets rectificatifs; aucune modification n'a été apportée en 2017 en appliquant la règle de flexibilité.

Graphique 1 — Répartition du personnel de l'EASO au 31.12.2017 par sexe



Graphique 2 — Répartition du personnel de l'EASO au 31.12.2017 par nationalité



Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales



Office des publications